

À L'ÉCOUTE DE MARGENCY

LE MAGAZINE DE LA VILLE DE MARGENCY | DÉC. 2022 | N° 71

UN MARCHÉ
DE NOËL INÉDIT | 51



RÉVISER LE PLU
POUR MAÎTRISER ET
PROTÉGER | 12



L'EAU DE VOTRE
ROBINET À TOUTES
LES QUALITÉS | 24



BIEN VIEILLIR A
MARGENCY
| 38

RETOUR EN IMAGES

Cérémonie commémorative du 104^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918





EDITORIAL

THIERRY
BRUN

Chères Margencéennes, chers Margencéens,

Ce 6^{ème} opus de notre magazine s'inscrit dans la continuité des précédents pour témoigner de l'action municipale. Un numéro spécial paraîtra à mi-mandat l'année prochaine pour faire le point sur l'avancement de l'ensemble du programme engagé depuis mai 2020 suite aux promesses électorales.

Le contexte social et économique en France, l'inflation galopante et les crises géopolitiques et écologiques mondiales ne prètent pas il est vrai à la sérénité, mais loin de ralentir notre action, ce contexte nous commande d'agir avec encore plus de détermination, de dynamisme, de rigueur et d'inventivité pour l'amélioration de notre cadre de vie et de notre bien-être, pour la protection des plus fragiles et pour un avenir porteur de promesses.

Ainsi, l'année qui vient de s'écouler aura été aussi dense que la précédente en réalisations. Conceptions et projets de construction, ateliers de concertation, obtentions de subventions, animations, évènements, travaux et actions sociales, vous découvrirez cela comme à chaque fois dans les pages qui suivent au gré des thèmes abordés : écoles, sécurité, urbanisme, protection du patrimoine, vie associative, sportive et culturelle, animations seniors et enfance, santé, aménagements, logements. Vous retrouverez également nos « zooms » et l'avancement des projets relatifs à la construction de la maison de santé, à la construction des logements des soignants de l'hôpital d'enfants, et au projet de bacs de récupération d'eau dans les nouvelles allées du parc de la mairie.

L'année à venir quant à elle verra entre autres le lancement de la plupart de ces projets d'urbanisme, ainsi que la rénovation de l'ancienne mairie, l'étude d'embellissement de la rue Roger Salengro et la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire.

J'espère comme toujours que vous aurez autant de plaisir à lire ces pages riches d'actualités sur votre ville, que vos élus ont eu à les rédiger et les mettre en page.

Avec toute ma considération,

Thierry BRUN

Votre Maire, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION | Thierry Brun **RÉDACTEUR EN CHEF** | Hervé Bertrand
COMITÉ DE RÉDACTION | L'ensemble des élus de la liste majoritaire POUR MARGENCY 2020
et le service Communication de la Mairie
RÉDACTION - PHOTOS | Service Communication de la Mairie de Margency & Laurent DROUIN Photographe
CONCEPTION & RÉALISATION | Sophie NOBLET | www.agence-waow.com
IMPRESSION | Imprimerie IPH Montmorency

info@mairie-margency.fr | www.mairie-margency.fr

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
ÉDUCATION	4
ÉCOLOGIE & PATRIMOINE	8
URBANISME	14
VIVRE À MARGENCY	22
DOSSIER	28
FINANCES	36
ACTION SOCIALE	38
CULTURE	44
ANIMATION	46
VIE ASSOCIATIVE	52
TRIBUNE	57
INSTANTANÉS	58
PLAN	60
AGENDA	62

NUMÉROS UTILES

STANDARD | 01 34 27 40 40
SERVICE ÉDUCATION | 01 34 27 40 76
SERVICE ETAT CIVIL | 01 34 27 40 41



Michel
PLAIGNAUD

6^e Adjoint au Maire,
délégué à l'Enfance et
l'Éducation

UNE RENTRÉE PLUTÔT DIFFICILE ET SOUS TENSION... ET UN RÊVE...

Augmentation des effectifs dans les écoles et au centre de loisirs, ouverture de classe reportée, difficulté à recruter, inflation... Cette rentrée nous malmène beaucoup et rend difficiles tous les domaines du scolaire et du périscolaire.



■ UNE RENTRÉE COMPLEXE

Cette rentrée scolaire a été une rentrée difficile et le mot de tension se retrouve à tous les niveaux...

Déjà au niveau des effectifs dans les classes, la maternelle Le Petit Prince est passée de 95 élèves l'année dernière à 107 élèves avec la livraison de nouveaux appartements. Mais le nombre de classes n'a pas changé car le seuil d'ouverture n'est pas encore atteint. Pour l'école Saint-Exupéry, nous nous étions préparés à l'ouverture d'une 8^{ème} classe les effectifs en élémentaire augmentant aussi et fleurant avec le seuil d'ouverture. La Mairie avait donc anticipé en commandant du mobilier pour l'ouverture de cette classe

supplémentaire qui aurait permis de bien diminuer les effectifs moyens des classes de l'école. Mais le seuil fatidique n'ayant pas été atteint le 1^{er} septembre, la 8^{ème} classe n'a donc pas pu ouvrir ses portes. Mais le mobilier commandé a tout de même fait le bonheur des élèves de la classe de CE2 qui travaillaient encore sur les anciennes tables doubles en bois de notre enfance. Les effectifs dans les classes sont donc malheureusement très élevés et nous ne pouvons pas pousser les murs. Ce n'est que partie remise car avec les nouvelles livraisons d'appartements qui devraient intervenir en 2023 les effectifs devraient nous permettre d'ouvrir cette 8^{ème} classe tant attendue...

■ DE NOUVEAUX ENSEIGNANTS

La rentrée scolaire a vu aussi arriver de nouveaux enseignants dans l'équipe pédagogique de l'école élémentaire et je leur réitère nos vœux de bienvenue dans notre ville.

La tension se vit donc dans nos classes très chargées mais aussi à l'étude surveillée qui fonctionne maintenant avec des seuils et des listes d'attente. Nous essayons d'avoir une moyenne de 15 élèves par groupe et ce n'est pas toujours simple surtout que nous avons moins d'enseignants volontaires que l'année dernière pour assurer ce service.



et c'est le groupe CPN qui s'est montré le plus concurrentiel et qui a remporté ce marché pour 3 ans jusqu'au 31 août 2025. C'est aussi à ce prestataire que nous faisons appel pour le nettoyage des vitres, l'ancien prestataire ayant déposé le bilan.



■ CONCERNANT LE PÉRISCOLAIRE

Nous avons aussi beaucoup de mal, comme dans beaucoup de secteurs, à recruter des animateurs diplômés et même non-diplômés, ce qui risque de nous faire mettre en place aussi des seuils d'inscription pour toujours respecter les taux légaux d'encadrement. Si par ailleurs vous connaissez des animateurs diplômés en recherche d'emploi, n'hésitez pas à leur dire de nous contacter sur le mail suivant : ressources.humaines@mairie-margency.fr

A ce propos, puisque nous sommes dans les tensions, la capacité d'accueil du centre de loisirs Les Marcyens est de 70 enfants et sur les mercredis de septembre notre fréquentation a souvent frôlé cette limite. Je vous invite donc à bien anticiper les réservations car nous ne pourrions pas dépasser ce nombre de 70 enfants présents dans le centre de loisirs.

■ L'ESPACE ADOS

Toujours au niveau de l'accueil de loisirs, le projet "Espace Ados" dont je vous ai déjà parlé et qui était programmé pour cet automne, est en attente d'une autorisation d'ouverture mais aussi et surtout en attente de l'embauche de 2 animateurs diplômés que nous ne trouvons pas pour l'instant.

■ DES TARIFS AJUSTÉS

Je continue dans les tensions... Nous avons été sollicités au mois de juillet par la société Armor Cuisine qui fournit les repas et les goûters pour nos enfants, les personnes âgées et le personnel communal, pour une révision des tarifs des repas au regard de l'inflation que nous vivons tous au quotidien quand nous faisons les courses. Il est bien évidemment normal considérant l'inflation actuelle que les tarifs augmentent mais avec l'aide de M. le Maire et de M. SCARCETTO, conseiller municipal, cette augmentation a été contenue à 7% et mise en place au 1^{er} septembre mais ne sera pas répercutée sur les tarifs de la restauration avant l'année 2023 qui malheureusement ne s'annonce pas tendre au niveau de l'inflation. De plus, nous arriverons à la troisième et dernière année de contrat avec la société Armor Cuisine et nous devons refaire un appel d'offres pour la restauration concernant les 3 années à venir.

■ DE NOUVEAUX PRESTATAIRES

Puisque je vous parle des appels d'offres, nous avons relancé, au printemps, l'appel d'offres pour le ménage de l'école élémentaire et les salles le Rideau Rouge, les Baladins et le Grand Balcon, le ménage en maternelle étant assuré par nos ATSEM. Cinq sociétés ont répondu à cet appel d'offres

■ ET LES SANITAIRES ?

Du nouveau au niveau des travaux de l'école Saint-Exupéry et du projet de réfection des sanitaires. Nous sommes dans l'attente de l'attribution de la subvention qui nous permettra d'engager les travaux.

Je vous rappelle que le projet de rénovation qui contient 3 volets avec les sanitaires, la cour et les peintures des salles de classes a été voté en conseil municipal au mois de juin dernier, la demande de subvention a été réalisée au mois de juillet et l'attribution de subvention devrait intervenir en cette fin d'année. Nous pourrions alors programmer les travaux des sanitaires début 2023, la réfection de la cour suivra dans l'année 2023 et les peintures seront programmées pour 2024. C'est un grand projet qui nécessite un budget conséquent et nous espérons que la subvention sera à la hauteur de nos espérances pour réaliser au plus vite ces 3 rénovations indispensables.



■ NOËL ARRIVE !

Allez, un peu de douceur après toutes ces tensions... Noël approche et comme l'année dernière, le Père Noël a déjà réservé sa venue à Margency et je sais qu'il aura dans sa hotte un cadeau mystère dans un joli sac pour tous les élèves de la maternelle Le Petit Prince et une douceur en chocolat pour tous les élèves de nos deux écoles maternelle et élémentaire. Je sais aussi qu'il aura dans sa hotte un spectacle : « L'heure du conte » interprété par Coline PROMEYRAT pour les élèves de nos

deux écoles. Et pour tous, grands et petits, vous pourrez assister au concert de Noël que vous pourrez voir le samedi 10 ou le dimanche 11 décembre...

■ UN VOYAGE POUR LES ÉLÈVES

Penser à Noël, c'est aussi rêver à la neige... C'est le rêve que font deux classes de Margency, les CM2 de Mme PAILLOL MALPART et les CP de Mme BULTEZ, qui rêvent donc de partir en montagne au mois de janvier 2023, en classe de neige. La mairie, la caisse des écoles et l'APEIM soutiennent

financièrement ce magnifique projet mais ces rêveurs ont aussi besoin de vous pour financer ce beau voyage. Ils organiseront une brocante au printemps 2023 à l'école Saint-Exupéry et participeront au marché de Noël de Margency le 3 décembre. Il y aura aussi une tombola et de nombreuses actions pour réunir le budget nécessaire à ce superbe projet. Donc, ils comptent sur vous, toutes les aides et participations sont les bienvenues.

armor cuisine

La cuisine traditionnelle au service de la collectivité

2-12 rue Lavoisier
93000 BOBIGNY
Tél.: 01 48 10 10 80
Mail : contact@armorcuisine.com

Z.I. de la Prairie St Pierre
10-12 rue des Longs Sillons
77120 COULOMMIERS
Tél.: 01 64 82 10 70
Mail : restauration@armorcuisine.com

www.armorcuisine.com

Marché de Noël

les 3 et 4 décembre



*Chalets extérieurs et stands intérieurs.
1 avenue du 18 juin - Pkg rue d'Eaubonne
de 10h-18h, retrouvez-nous !*



POUR TOUTES INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES
01 34 27 40 49
info@mairie-margency.fr





Céline POUTEAU

Conseillère Municipale
Ecologie développement
durable

LA GRANDE TRANSHUMANCE D'ANDILLY ET DE MARGENCY

Samedi 8 octobre a eu lieu la grande transhumance d'Andilly et de Margency. Celle-ci a démarré au Belvédère d'Andilly et s'est terminée dans le parc de la mairie, tout en passant par notre commune : son centre bourg, ses parcs.



■ LA SOLOGNOTE ANDILLOISE

La grande transhumance d'Andilly est singulière et diffère des autres que nous avons l'habitude de voir du fait du choix de la race de brebis qui effectue ce trajet. En effet, la solognote est une race très ancienne de brebis tirant son nom de la région où son élevage a été le plus rentable : la Sologne. C'est une race prisée pour sa laine brune depuis la Renaissance. Aujourd'hui, la population de la solognote est fortement réduite avec environ 3000 brebis en 2007. Il s'agit donc d'une espèce protégée et c'est le cas des 40 brebis de Margency.

■ PARCOURS ENTRE COMMUNE

Le départ s'est effectué à Andilly au Belvédère, le troupeau s'est dirigé vers Margency en descendant par la rue Roger Salengro. Le troupeau a effectué un premier arrêt devant l'Hôpital d'Enfant de la Croix Rouge pour que les enfants hospitalisés puissent les voir de plus près. Le troupeau a alors poursuivi sa route en direction des écoles puis est redescendu vers la mairie de Margency. Une fois dans le parc de la mairie, le troupeau s'est arrêté pour des animations de 10h30 à 11h30. A ce moment, plus de 500 personnes étaient présentes ! Le berger a alors effectué différents exercices de dressage à l'aide de ses chiens.

Après ces animations, le troupeau est reparti en passant par la place Bernard Leclerc, il s'est dirigé vers le parc de la Tuilerie, a emprunté la rue Henry Dunant et s'est dirigé vers Andilly. La transhumance s'est terminée dans le parc de la Mairie d'Andilly à 12h30, là où le troupeau et son berger se sont adonnés à d'autres exercices de dressage. Enfin il y a eu une collation

pour tous les participants à cet événement.

■ MERCI À ANDILLY !

Cette matinée ensoleillée en a ravi plus d'un et a permis aux Andillois et aux Margencéens de se retrouver dans la joie et la convivialité. Nous tenons également à remercier chaleureusement la municipalité d'Andilly, son équipe municipale et ses agents sans qui une telle matinée n'aurait pas été possible.

Le marché de Noël prochain sera aussi l'occasion de retrouver les brebis de cet élevage !





INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

TYPE

- Arbre
 Plante
 Zone humide
 Nid, terrier...
 Passage à protéger

ADRESSE / LOCALISATION _____

TYPE DE PROPRIÉTÉ

- Privé (particulier)
 Privé (établissement)
 Public
 Espace naturel ouvert

PROPRIÉTAIRE _____

PARCELLE CADASTRALE _____

CATÉGORIE

- Faune
 Flore
 Ecosystème

INTÉRÊT PATRIMONIAL _____

DESCRIPTION (espèce, âge estimé, état de conservation, nombre, hauteur, etc)

DOCUMENTS LIÉS (si disponibles tels que archives, liste d'espèces protégées...)

RECENSÉ PAR _____

DATE _____

VALIDÉ PAR _____

DATE _____

RÉFÉRENCE INVENTAIRE _____

NOMBRE DE PHOTOS AU DOSSIER _____



**Rima Sophie
GHADBAN**
4^{ème} Conseillère
municipale déléguée
Ecologie et Patrimoine

LES ARBRES NOUS FONT DU BIEN... AIMONS-LES ET PROTÉGEONS-LES

Le ministre de la transition écologique annonçait ce samedi 29 octobre qu'un « fonds vert de 2 milliards d'euros » était destiné à aider les collectivités locales à déminéraliser les cours d'école et à planter des arbres pour créer des îlots de fraîcheur.

■ LES ARBRES TOUT AUTOUR

Les arbres nous sont familiers mais les connaissons-nous vraiment ? Savez-vous que 70 000 espèces sont connues à ce jour mais on en découvre encore. Savez-vous que les plus grands êtres vivants sur terre sont des arbres comme les séquoias de Californie qui peuvent atteindre 120 m de haut, racines non comprises, et que ce sont les êtres vivants qui ont la vie la plus longue qui peut se compter en millénaires ?

Non seulement ils sont beaux, nous offrent leur ombre rafraîchissante et la vue de leurs feuillages verts nous apaise, ils animent de leurs formes variées nos paysages, et abritent et nourrissent toute une faune et une flore (250 espèces liées au chêne), mais ils rendent aussi des services indispensables : puits de carbone, production d'oxygène, micro-climat, régime des pluies, retenue des sols et des berges.

■ PURIFICATEUR D'AIR

En ville ou village dense, leur ombre apporte de la fraîcheur pour les piétons et les maisons, mais évite aussi que les voitures stationnées en plein soleil continuent d'émettre du monoxyde de carbone et des vapeurs d'essence. Mais ce n'est pas seulement leur ombre qui nous rafraîchit l'été, c'est aussi par leur transpiration et évaporation que les arbres augmentent l'humidité de l'air et en diminuent la température. De vrais climatiseurs verts. Essayez vous verrez !

Comme toutes les plantes, les arbres absorbent le CO₂, gaz irrespirable et à effet de serre, et purifient l'air. N'ayant besoin que de carbone pour grandir,



ils nous en débarrassent et nous fournissent de l'oxygène ! Et ce n'est pas tout : ils absorbent aussi d'autres polluants tels que particules de métaux lourds, oxyde d'azote, oxyde de soufre, ozone, et monoxyde de carbone, qui se retrouveront piégés dans la matière de l'arbre tant qu'il sera en vie.

■ L'EXPÉRIENCE DE L'ÂGE

Et c'est là un point important : plus l'arbre est grand, et donc adulte voire vieux, plus grande est la séquestration de carbone et de polluants, puisque c'est la surface du feuillage qui la détermine. Ainsi un grand arbre au tronc d'un mètre de diamètre absorbe 30 à 65 fois plus de ces polluants qu'un jeune au tronc de 10 centimètres de diamètre !

C'est pour cette raison qu'il ne suffit pas de dire : « Un arbre abattu, 10 de replantés », ce n'est pas équivalent.

■ LA PRÉSERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Nous avons la chance d'avoir dans

nos parcs et dans nos jardins de magnifiques individus, mais nous en avons perdu beaucoup depuis 3 ou 4 décennies, les photos aériennes en témoignent tristement. Pour ceux qui restent, il faut veiller à ce qu'ils restent en vie en protégeant le sol à leur pied, en n'abîmant pas leurs racines ou leur écorce par des travaux inappropriés, ou en ne les fragilisant par des tailles ou élagages sévères, qui exposent leurs plaies ouvertes aux maladies. Un arbre fragilisé, mal taillé, est plus dangereux, le résultat contraire de ce qui est recherché, alors sachons nous en tenir du strict nécessaire et gardons-les à nos côtés. Certains de nos beaux arbres sont déjà classés remarquables, mais ne le sont-ils pas tous ? Ceux-là se distinguent par leur rareté, leur âge, leur valeur patrimoniale mais à eux seuls ils ne suffiront pas à la tâche... Tous, ils sont notre patrimoine commun, celui de notre Terre. Protégeons-les et faisons en sorte qu'ils nous accompagnent le plus longtemps possible.



Céline POUTEAU

Conseillère Municipale
Ecologie développement
durable

NOS ARBRES SONT REMARQUABLES !

Margency met un point d'honneur sur la préservation de son environnement et sa mise en avant. Notamment avec ses arbres remarquables qui vont bientôt accueillir un nouvel arrivant labellisé par l'association nationale A.R.B.R.E.S. !



■ QU'EST-CE QUE LE LABEL "ARBRE REMARQUABLE DE FRANCE" ?

Depuis l'an 2000, dans le cadre de l'opération : "200 arbres pour retrouver nos racines", l'association attribue le label "Arbre Remarquable de France".

Ce label est attribué aux communes, collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés qui possèdent un arbre exceptionnel au niveau national par leur âge, leurs dimensions, leur forme, leur rareté, leur passé ou encore leur légende. Un accord de partenariat est signé avec l'association, impliquant notamment :

- Un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre en question, considéré comme patrimoine naturel et culturel,
- La mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre portant le logo de l'association.

Depuis quelques années, l'association A.R.B.R.E.S. et l'Office National des Forêts (ONF) travaillent ensemble dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire français. (Convention de partenariat signée en 2002, et renouvelée en 2014 à l'occasion du 1^{er} Congrès national des Arbres Remarquables).

■ COMMENT CETTE ATTRIBUTION S'EST-ELLE FAITE ?

Lors de notre « tour » des parcs avec Georges FETERMAN, Président, Christian CROCHU, habitant de Margency et membre de l'association ainsi qu'une 3^{ème} personne du comité d'A.R.B.R.E.S, ils avaient remarqué plus de 10 arbres dans nos parcs. La décision de labellisation fait suite à cette visite et elle reflète en quelque sorte le remerciement et la mise en valeur de nos arbres.

Pour information, seuls 2 arbres sont labellisés dans le Val d'Oise cette année : Asnières sur Oise et Margency.





■ UN ARBRE DU PARC DE LA TUILERIE LABELLISÉ

Ce magnolia a une valeur végétale : 12 troncs du même pied le plus gros fait 2,40 mètres tout près du sol, la surface couverte est d'environ 100m². Il s'agit d'un arbre avec de nombreux rejets de souche et donc des troncs provenant tous du même pied d'origine. Une valeur historique : si on reprend l'histoire de la propriété MOUNEYRAT qui réunit les terrains autour de 1850, à cette époque cette espèce est en plein essor et bien que rapportée en Europe bien avant, l'espèce est surtout plantée dans le sud de la France.

Les pépiniéristes du secteur vendaient cet arbre aux bourgeois de l'époque (Les pépinières MONNEAU avaient en particulier le monopole de l'extraction de la terre de bruyère en forêt de Montmorency, terre nécessaire aux plants des magnolias).

Les spécialistes estiment son ancienneté à 150 ans à la vue de sa surface.



■ UNE INAUGURATION À VENIR !

La mairie de Margency a décidé d'inaugurer la labellisation de ce magnolia prochainement. Restez connectés pour en savoir plus dans les mois à venir !



■ RETOUR SUR L'INAUGURATION DU COMPOSTEUR DE LA RENAUDIÈRE

Lors du précédent numéro, nous avons annoncé que les habitants de la résidence de la Renaudière avaient installé un composteur pour la copropriété. Retour en images après l'installation de leur matériel.



F. VILLE-VALLÉE

1^{re} Adjointe au Maire,
déléguée à l'Urbanisme,
Aménagement durable
et Travaux

RÉVISER LE PLU POUR MAÎTRISER ET PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

Protéger notre patrimoine bâti et naturel, s'adapter aux changements climatiques, rendre plus attractive notre ville tout en encadrant les projets d'aménagement, le Plan Local d'Urbanisme guidera Margency jusqu'à l'horizon 2030.



■ UN NOUVEAU PLAN

Soucieuse de conforter son statut de lieu où il fait bon vivre « entre ville et nature », de préserver son patrimoine naturel ainsi qu'historique et de s'inscrire dans une dynamique d'adaptation au changement climatique, la commune de Margency s'est engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Son objectif : faire évoluer le PLU en vigueur afin d'y intégrer la notion de trames bleue/verte/noire et la préservation de la biodiversité. Une large période de concertation s'ouvrira pour réfléchir ensemble à l'aménagement et à la gestion durable de notre commune.

■ LE PLU

Le Plan Local d'Urbanisme règlemente

l'occupation des sols du territoire et détermine des règles de constructions applicables à tous les secteurs de la ville. C'est aussi un outil indispensable à la définition d'une politique d'aménagement reposant sur un vrai projet urbain.

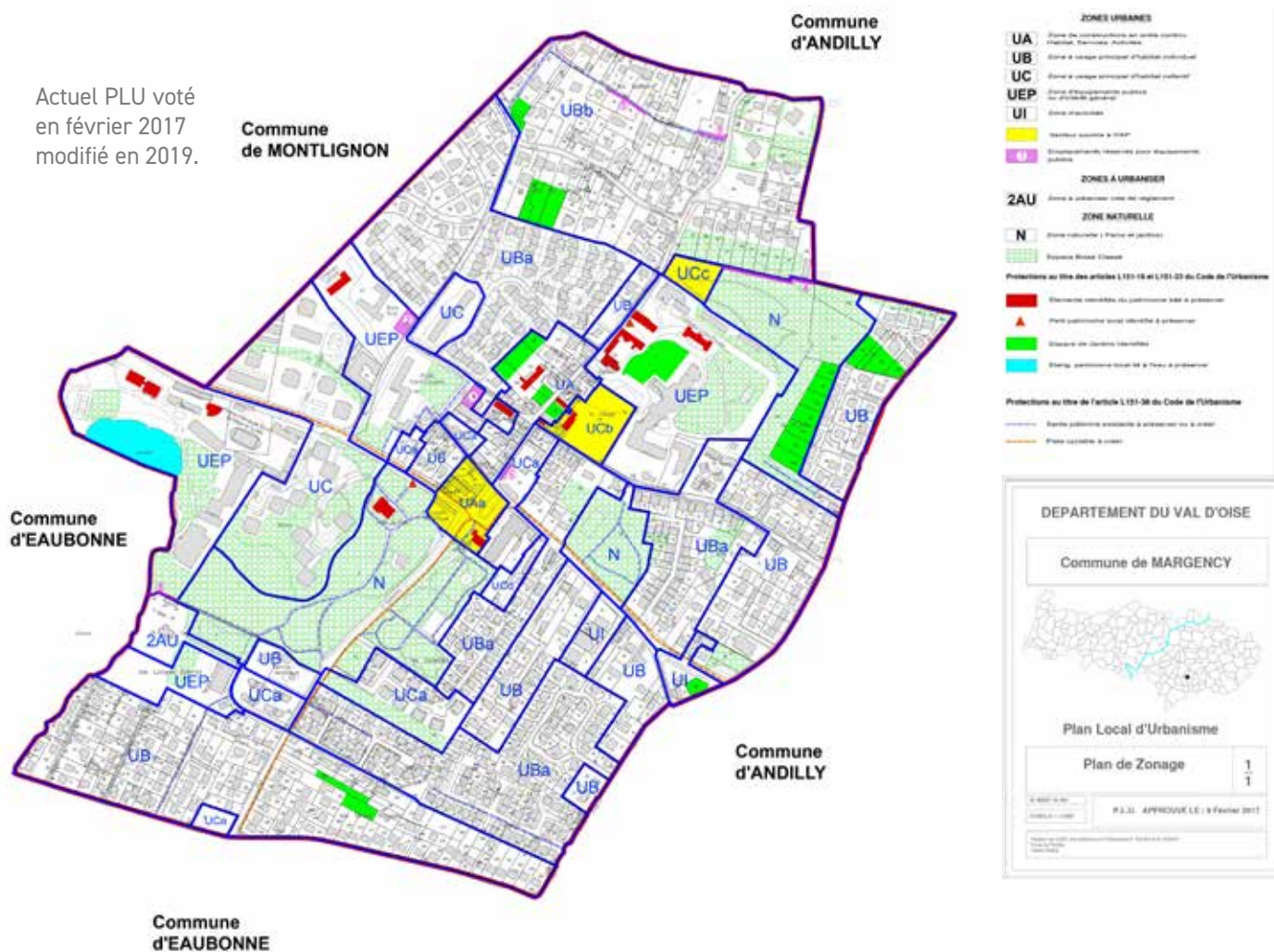
■ UN PROJET ENCADRÉ

La révision globale du PLU s'inscrit dans un nouveau contexte normatif et législatif où les obligations qui s'imposent aux communes se renforcent (lois Grenelle I et II, ALUR, SRU, plans locaux de l'Habitat, des Déplacements Urbains, le SAGE...). Ainsi, le nouveau PLU devra être compatible avec les objectifs fixés par les lois opposables et les documents élaborés à l'échelon intercommunal, départemental et régional tout en



conservant les caractéristiques qui font de Margency une ville agréable à vivre, en préservant son tissu urbain résidentiel, son patrimoine bâti, ses parcs et ses paysages naturels tout en permettant une évolution mesurée de l'urbanisation et des équipements répondant au plus près des besoins des habitants.

Actuel PLU voté en février 2017 modifié en 2019.



■ LE PROJET EN 4 ÉTAPES CLÉS

Conformément au code de l'urbanisme, la révision du PLU de Margency s'articule en 4 grandes étapes, chacune d'entre-elles alimentant la suivante pour aboutir à un projet cohérent :



1. Le diagnostic territorial : photographie de la commune, il permettra de recenser le patrimoine écologique et paysager local pour mieux adapter les outils réglementaires à la préservation du patrimoine paysager (Orientation d'aménagement et de programmation, zonage et règlement)



2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : composant crucial du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il permettra, à partir des éléments issus du diagnostic, de formaliser une stratégie et des objectifs de développement raisonné pour la commune de Margency à horizon 2030.



3. Le règlement et le zonage : c'est la déclinaison des objectifs du PADD. Il s'agit ici de définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zones. Ces zones seront définies au préalable dans un plan de zonage et ces nouvelles règles constitueront le règlement applicable par zone.



4. La validation : avant son approbation définitive en conseil municipal, le PLU est soumis une dernière fois à la consultation des citoyens à travers l'enquête publique et des personnes publiques associées. Cette phase achevée, le PLU devient légal et opposable à tous.



F. VILLE-VALLÉE

1^{re} Adjointe au Maire,
déléguée à l'Urbanisme,
Aménagement durable
et Travaux

LOGEMENT PERSONNEL SOIGNANT : UNE PRIORITÉ POUR L'HÔPITAL

Se loger dans un environnement paisible à proximité de son lieu de travail pour les soignants, fidéliser ses employés pour l'hôpital, favoriser les déplacements alternatifs doux pour la ville : tels sont les bénéfices gagnants.



Fort de ces constats et dans le prolongement des actions déjà menées, la Région Île-de-France a sollicité et sensibilisé l'ensemble des maires d'Île-de-France ainsi que les fédérations professionnelles hospitalières et médico-sociales et constitué avec l'EPFIF et Action Logement une cellule d'appui aux collectivités et établissements intéressés. La ville a saisi cette opportunité source de bien-être pour les soignants et de solidarité avec l'Hôpital d'Enfants de Margency. La cérémonie officielle de signature de la convention Région Ile-de-France s'est déroulée le mardi 22 novembre à l'occasion du Salon des maires Porte de Versailles.

■ UN ENJEU TERRITORIAL

Pour les 300 personnels soignants, administratifs ou techniques de l'Hôpital d'Enfants de Margency se loger peut s'avérer complexe et parfois pénible face aux déplacements fréquents et consommateurs de temps. Face à cela, la ville de Margency a décidé de répondre favorablement à l'initiative de la Région Île-de-France et du groupe Action Logement dans le but de proposer des logements aux salariés de l'hôpital et de concevoir avec l'établissement de soins un partenariat privilégié. Sur notre région, 9 villes se sont engagées dans ce programme dont la ville de Margency.

logement accessible est insuffisante et les délais d'attente pour l'obtention d'un logement social très longs. Pour ces travailleurs, la nécessité de pouvoir être logés à proximité de leur lieu de travail et à des niveaux de loyers abordables constitue un véritable enjeu.

■ LA CRISE DU COVID-19 : UN RÉVÉLATEUR !

La crise de la Covid 19 a mis en lumière la catégorie des « travailleurs essentiels du quotidien » qui sont le plus souvent des actifs aux revenus modestes et pour lesquels la problématique du logement est centrale dans une région où l'offre de

■ AU NIVEAU DE LA LOI

Cependant, le fait d'appartenir à la catégorie professionnelle des personnels soignants ne constitue pas un critère de priorité pour l'accès au logement social au sens de l'article L441-1 du CCH, comme pour d'autres travailleurs-clés. Toutefois, la loi 3DS adoptée définitivement le 9 février 2022 dispose qu'un objectif d'attribution aux demandeurs de logement exerçant une activité professionnelle qui ne peut être assurée en télétravail dans un secteur essentiel pour la continuité de la vie de la nation, soit fixé dans chaque convention intercommunale d'attribution.



Quelques chiffres

On compte en Île-de-France près de 1,5 million de ménages-clés dont 1,16 million éligibles au logement social. Les ménages travaillant dans les secteurs de la santé et du social représentent un tiers de ces ménages éligibles.

■ UNE MÉTHODE : LA CONCERTATION

Le partenariat avec l'établissement rayonnant de soins de Margency nous a conduit à concevoir ensemble la programmation des appartements attendus par les soignants : principalement des volumes T2 et T3. Après consultation, le bailleur Immobilière 3F a été choisi par la ville pour définir l'étude de capacité sur le site « rue Nicolas Kichkine » puis le lancement d'un concours d'architectes. Là encore, la concertation et le travail en équipe ont été privilégiés : la ville bien sûr et la direction de l'hôpital ont intégré les instances de gouvernance et de choix de ce programme tout au long du processus.

Ce concours a recueilli 63 réponses d'architectes, seuls 3 finalistes ont pu concourir plusieurs semaines dans une phase anonyme et de concurrence de conception d'un programme de logements.

■ LES ATELIERS

Pendant cette période confidentielle de choix, entre le 15 octobre et le 9 novembre, 4 ateliers de concertation



invitant les élus, les riverains, les dirigeants d'associations et les citoyens nous ont permis de comprendre les attentes, les suggestions et les demandes de chacun.

Au total 34 personnes ont contribué sur ce projet à l'étape de conception alors que les décisions étaient à venir. Ces contributions se transformeront en attendus ou exigences pour le futur lauréat choisi. D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que l'organisation des ateliers de concertation a été un succès et un élément clé pour construire la décision de choix du lauréat.

■ LA SUITE DU PROJET

Le programme étant en phase de conception, notre prochaine parution sera l'occasion de vous présenter les plans de ce projet que nous continuerons à construire ensemble pour le plus grand bien-être du personnel soignant de l'Hôpital d'Enfants de Margency et dans le respect de notre cadre de vie si apprécié.





F. VILLE-VALLÉE

1^{re} Adjointe au Maire,
déléguée à l'Urbanisme,
Aménagement durable
et Travaux

Les travaux pour la création d'un réseau de récupération des eaux de pluie et l'aménagement des allées du parc de la mairie sont en cours, ils s'achèveront à la fin de cette année 2022.

Le cadre de ce programme d'investissements d'avenir s'intègre dans le « plan restaurer et valoriser la nature en ville », (un des engagements du Grenelle Environnement) et orienté sur l'aménagement et la gestion de l'espace public de Margency.

Les seuls moyens financiers de la commune ne permettaient pas à la remise en état des allées du parc de la mairie, aussi, mi-septembre 2020, nous avons concouru sur un appel à projets en présentant un dossier de demandes de subventions. Il a été attribué à notre commune une subvention d'un montant de 100 909 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et pour l'installation de trois bacs de rétention de 3 000 litres qui ont été placés sous les allées. La collecte d'eau de pluie en aval des allées de nos parcs est la première étape d'un plus large projet général d'utilisation.

■ LE RÉEMPLOI DES PAVÉS DE FONTAINEBLEAU

Des pavés de grès de « Fontainebleau » de réemploi ont été placés en bordure et au centre des allées. Les pavés du Roi, les pavés Napoléon aux dimensions plus larges que les autres recouvraient autrefois nos routes et nos chemins avant d'être recouverts par le bitume d'aujourd'hui.

De la préhistoire à nos jours, les grès de « Fontainebleau » tiennent une

RÉEMPLOI DES PAVÉS DE GRÈS, TÉMOINS DE NOTRE HISTOIRE

Récupérer les eaux de pluie dans le parc de la mairie tout en respectant nos espaces boisés classés, transformer durablement nos allées du 19^{ième} avec des produits de réemploi ayant marqué l'histoire : le patrimoine s'embellit de ses origines.

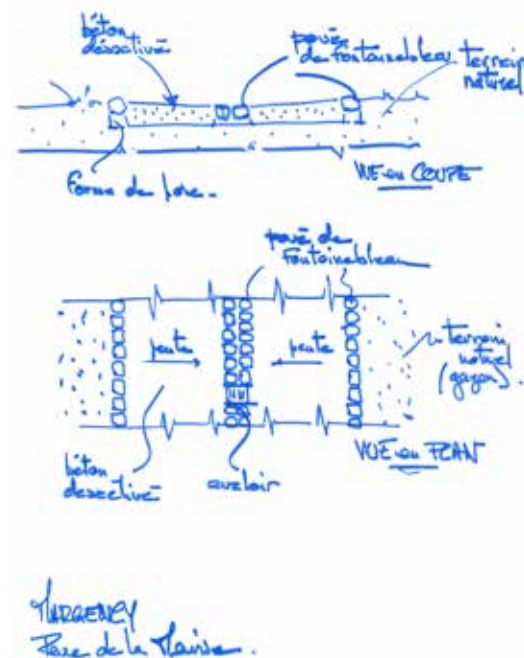


place particulière dans le patrimoine géologique de notre région.

Dans la période Epipaléolithique (9 000 à 7 000 ans avant notre ère) et au cours du Mésolithique (7 000 à 5 000 ans avant notre ère) nous retrouvons la présence de l'homme et de leur outillage lithique en quartzite-grès du stampien sur une trentaine de sites montmorenciens de la forêt.

Le montmorencien désigne une industrie à outillage microlithique taillé dans le grès, de couleur brun à gris clair, localisée dans la région parisienne. Il se rencontre aussi dans les affleurements de sable stampien des hauteurs des forêts de Fontainebleau et de Rambouillet.

Plus proche de nous, l'histoire artisanale puis industrielle de la Vallée de Montmorency est fortement liée à l'exploitation de matériaux comme l'argile, les marnes et la pierre. Ainsi que dans tout le département, la toponymie met en évidence des sites d'extraction - carrières, sablières, glaisières - et de production de chaux ou de plâtre. Le paysage et la mémoire collective des villes d'Argenteuil, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis,



Saint-Brice-sous-Forêt, Sannois, Soisy-sous-Montmorency ou Taverny sont particulièrement concernés par ce patrimoine industriel.

D'anciennes carrières, souterraines ou à ciel ouvert, plus ou moins bien conservées, rappellent cette activité.



F. VILLE-VALLÉE

1^{re} Adjointe au Maire,
déléguée à l'Urbanisme,
Aménagement durable
et Travaux

LES CHALEURS INTENSES PRODUISENT DES MOUVEMENTS DE TERRAIN

La ville de Margency demande l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

L'année 2022 a été une année particulièrement touchée par des épisodes de chaleurs intenses et une pluviométrie inhabituellement faible. Les risques liés aux « Retrait-gonflement des sols argileux » sont importants sur notre commune, ces phénomènes sont liés aux changements d'humidité des sols très argileux.

Parmi les argiles les plus susceptibles de fixer l'eau disponible dans le sol – et donc de gonfler – ou susceptibles de la perdre – et par suite de se rétracter – figurent les montmorillonites, des argiles particulièrement présentes dans le Val d'Oise.

Outre la nature du sol, pour que ces mouvements de terrain se produisent, il faut que le sol subisse d'importants changements d'humidité d'origine climatique, saisonnière ou accidentelle. Ces mouvements de terrain, caractérisés par des tassements différentiels, provoquent des fissurations, le plus souvent dans les maisons individuelles dont les fondations sont mal dimensionnées.

Les dégâts peuvent alors être importants : fissurations déstructurantes pour le bâtiment, situées dans les murs, les cloisons, les planchers ou les plafonds. Elles nécessitent alors une reprise des fondations. Ces travaux représentent un coût élevé qui peut atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros pour un pavillon.

Le sol Val d'Oisien étant majoritairement composé d'argiles, de marnes et de sables, plusieurs communes du département sont concernées à plus ou moins grande échelle par le retrait-gonflement des argiles. Il apparaît cependant des zones où le risque est

nettement plus important, ainsi les communes les plus touchées se situent dans la partie sud-est du département. Ces sécheresses engendrent des désordres sur les structures bâties du territoire communal de plus en plus fréquents.

C'est pourquoi, à la vue des dépôts de nouveaux désordres en mairie par les résidents, nous déposerons une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, au titre de l'année 2022, auprès des services de l'Etat.

Ce type de demandes font l'objet d'une instruction de plusieurs mois jusqu'à la publication au Journal officiel d'un arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle. Cet arrêté interministériel sera consultable sur le site internet LEGIFRANCE, dès sa publication au Journal officiel. L'annonce de la publication de ce type d'arrêté est également portée à votre connaissance via le site internet de la ville et l'information communale.

■ CONCRÈTEMENT ET SI VOUS ÊTES DANS CETTE SITUATION

Vous devez procéder à la déclaration de votre sinistre auprès de votre assureur et vous signaler auprès des services de la mairie.

Si l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène incriminé est reconnu par l'Etat, vous disposeriez alors d'un délai de 10 jours, à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel, pour déclarer votre sinistre auprès de votre compagnie



d'assurance. Passé ce délai, votre sinistre ne pourra plus être indemnisé par le régime de l'état de catastrophe naturelle visé par l'arrêté.

Tant pour votre sécurité que celle des tiers, ou pour assurer la conservation de vos biens, il vous revient d'entreprendre les travaux de consolidation ou de mise en sécurité qui s'avèreraient nécessaires. Nous vous conseillons toutefois de le faire en concertation avec votre assurance, de manière à ne pas entraver l'expertise ou faire disparaître la preuve du désordre sur lequel repose votre demande d'indemnisation.

Pour information, voici l'historique des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et les arrêtés interministériels sur les dernières années, pour le phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols :

- Sécheresse 2018 : Période reconnue du 01 octobre 2018 au 31 décembre 2018 (arrêté 184 du 9 août 2019),
- Sécheresse 2020 : Période reconnue du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 (arrêté 158 du 9 juillet 2021).



F. VILLE-VALLÉE

1^{re} Adjointe au Maire,
déléguée à l'Urbanisme,
Aménagement durable
et Travaux

LE CLASSEMENT LE PLUS LONG DE L'HISTOIRE

Le classement est l'acte administratif par lequel une voie obtient son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée.



Allée Jacques Prévert, allée François Mauriac, allée Edmond Michelet, allée des Magnolias, allée des Emplés, allée André Malraux : nombreux sont ceux qui ont découvert avec stupeur et amertume que les procédures de classement de ces voies privées dans le domaine public communal, lancées il y a de nombreuses années déjà, n'avaient pu aboutir.

■ RETOUR SUR L'ANCIENNE VERSION DE L'ARTICLE L. 318-3 DU CODE DE L'URBANISME

Avant 2004, les dispositions législatives qui permettaient de classer les voies privées ouvertes à la circulation publique et comprises dans un ensemble d'habitations, dans le domaine public communal, étaient déjà codifiées à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme.

Selon l'ancienne version de l'article précité, la décision de l'autorité administrative portant transfert était prise, après enquête publique et sans indemnité, soit par arrêté préfectoral, soit par décret en Conseil d'Etat si un des propriétaires intéressés s'y était opposé.

Cette décision préfectorale valait alors

classement dans le domaine public et éteignait, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés.

Ainsi, la seule délibération du conseil municipal portant transfert n'actait pas le classement. Si l'arrêté préfectoral faisait défaut, le registre des cadastres ne pouvait être mis à jour.

Bien que des délibérations du conseil municipal avaient conclu sous réserve ou non au transfert des différentes voies, les procédures ne sont pas allées à leurs termes.

C'est pourquoi, ces délibérations du conseil municipal anciennement prises à cet égard et portant transfert des voies privées sus-citées, ne peuvent pas être brandies comme un drapeau blanc au milieu d'une bataille contre les assurances (ou autres).

■ UNE (R)ÉVOLUTION LÉGISLATIVE

Aujourd'hui, la gestion de la voirie communale relève de la compétence du conseil municipal. Toute décision de clas-

sement doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, prise selon les cas de figure après une procédure d'enquête publique.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales va modifier la procédure de classement d'office codifiée à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme.

Désormais, cet article dispose que la propriété d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public communal.

La décision administrative portant transfert, prise par délibération du conseil municipal, vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

■ LES PRÉMICES D'UNE SOLUTION

Afin d'achever la procédure initiée il y a plusieurs années et mettre un terme au flou qui plane sur le caractère juridique de certaines voies privées, le conseil municipal du 15 septembre 2022 a décidé, par les délibérations n° 10-1, 10-2, 10-3, 10-4, 10-5 d'engager la procédure de transfert d'office des voies suivantes :

- allée Jacques Prévert ;
- allée François Mauriac ;
- allée Edmond Michelet et allée des Magnolias ;
- allée des Emplés ;
- allée André Malraux.

La notion même de « transfert d'office » peut porter à confusion, cette délibération du conseil municipal ne transfère pas d'elle-même la voie privée dans le domaine communal, elle est en réalité une décision de principe autorisant l'exécutif à débiter le processus de classement domanial.

Comme énoncé plus haut la procédure de « transfert d'office » est soumise à une enquête publique préalable. Pour se faire, l'enquête publique débutera le lundi 9 Janvier 2023 et prendra fin le lundi 23 Janvier 2023.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie (salle des commissions) :

- Le Lundi 9 janvier, de 15h à 17h ;
- Le Samedi 14 janvier, de 9h à 12h ;
- Le Mercredi 18 janvier, de 15h à 17h ;
- Et le Lundi 23 janvier, de 14h15 à 17h15.

Toutefois, le classement de la voie privée dans le domaine public communal est conditionné. Ladite procédure ira à son terme, pour chacune des voies visées plus haut, si les voiries ainsi que les réseaux sont dans un état satisfaisant.

Extrait de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme

Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 26

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées. La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune. (...)

Article R.581-1 du Code de l'environnement

Par voies ouvertes à la circulation publique au sens de l'article L. 581-2, il faut entendre les voies publiques ou privées qui peuvent être librement empruntées, à titre gratuit ou non, par toute personne circulant à pied ou par un moyen de transport individuel ou collectif.



Hygiène & Maintenance

Vitrierie
Nettoyage
Interventions après sinistre
Remise en état
Voiries



La propreté est une nécessité et une priorité pour tous les responsables d'établissements privés, publics, industriels et commerciaux

Informations et devis gratuit

Tél : 01 41 16 33 60

www.groupecpn.fr



VAL D'OISE ALTITUDE

ÉLAGAGE TOUTE HAUTEUR

VOTRE ÉLAGUEUR

Tél/Fax : 01 34 16 10 35

M. Pinheiro : 06 80 40 04 80

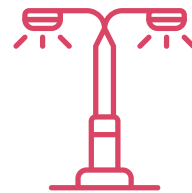
3, rue de la Norée - 95680 Montlignon



Bernard GLENAT

2^e Adjoint au Maire,
délégué aux Transports,
Sécurité-Proximité et
Vivre à Margency

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Eclairage public, équipements publics : pour faire face à la très forte augmentation des coûts des énergies, la ville de Margency met en place un plan de sobriété énergétique. Explications.



■ DES CHIFFRES AFFOLANTS

Hausse de 100% pour l'électricité et jusqu'à 700% pour le gaz en 2023 : les coûts de l'énergie pour les collectivités – qui ne bénéficient d'aucun bouclier tarifaire pour l'instant – explosent.

En 2021, le budget de l'ensemble des dépenses énergétiques de la ville était de 96 877 €. Il atteindra 142 000 € en 2022 malgré la protection des contrats en application, signés par les syndicats intercommunaux auprès desquels nous sommes adhérents (SIPEREC pour l'électricité et SIGEIF pour le GAZ). Mais en 2023 ?

■ CHAUFFAGE URBAIN

En cette année 2022, le chauffage est une préoccupation particulièrement répandue puisqu'on parle de sobriété énergétique, tout en observant les baisses drastiques des températures début novembre.

À la vue de l'analyse des sondes de température de chaque établissement public de la ville, des prévisions météorologiques début novembre 2022, du niveau d'humidité en hausse, de la nécessité du bien-être des enfants, du corps enseignant, du personnel

municipal et du contexte de sobriété énergétique, la décision de mise en route du chauffage a été prise le mercredi 2 novembre 2022.

■ LES MESURES DE LA VILLE

La ville de Margency a mis en route le chauffage de l'ensemble de ses établissements le jeudi 3 novembre.

La température d'ambiance a été fixée à 19°C c'est-à-dire 1°C de moins que pour l'année 2021. La température de réduit c'est à dire la température des lieux inoccupés est de 16°C.

Face à la hausse des coûts de l'énergie, nous rappelons ici que 1°C de moins conduit à 7% d'économie d'énergie.

■ ECLAIRAGE PUBLIC

Les enjeux de l'extinction nocturne de l'éclairage public sont de générer des économies énergétiques, d'agir pour la transition énergétique, de préserver la biodiversité, de respecter un ciel nocturne de qualité et de limiter l'impact sur la santé humaine.

A l'instar d'autres communes, la ville de Margency se pose la problématique des économies d'énergie notamment dans le chauffage urbain et l'éclairage public.



Quelques chiffres

La commune compte 327 points lumineux dont 70% sont passés en LED avant cette année 2022. Les travaux d'investissement pour 2022 (50 000 HT) et de 2023 (42 000 HT) font l'objet de subventions auprès du département et de la région Ile de France à hauteur de 25% et 30%. Si la commune opte pour une extinction totale pendant 5 heures la région propose de majorer de 20% sa subvention.

Après ces deux investissements l'ensemble des éclairages publics seront en LED plaçant la ville de Margency dans le club très restreint des communes 100% LED. Rappelons ici que les LED sont facteurs d'économie de 3 à 5 sur la facture d'électricité.



■ SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Alors que le prix de l'électricité flambe et que le risque de pénurie cet hiver est bien réel, Margency a fait le choix de couper l'éclairage public pendant 5 heures : une mesure écocitoyenne pour réduire la consommation d'énergie et selon nos estimations une économie de près de 30 à 40% attendue sur la facture d'électricité !

Argument POUR : Des économies d'énergie

Margency va expérimenter à partir de la nuit du 01 décembre à 00H30 et jusqu'au 31 mars 2023 l'extinction nocturne de l'éclairage public pendant 5 heures minimum sur l'ensemble de son territoire. Le nombre d'heures d'éclairage sur une année est 4 200 heures. Cette extinction nocturne sur une année pourrait ainsi réduire de 1 825 le nombre d'heures d'éclairage public.

Argument CONTRE La sécurité, on en parle

L'éclairage public sera éteint aux heures où les déplacements sont réduits et en dehors des heures de passage des bus. L'extinction de nuit pourrait ne pas conduire à une augmentation des cambriolages, agressions ou accidents de la route sachant que :

- 80% des faits ont lieu en journée (cambriolages, vols de véhicules...)
- une voie non éclairée favorise un ralentissement naturel et une meilleure visibilité des autres véhicules.

La vidéosurveillance continuera de fonctionner mais avec une plus faible visibilité sur les heures de coupure. Malgré tout, c'est une période d'expérimentation qui nous permettra d'évaluer ce risque. A ce jour nous avons des retours positifs d'expérience sur 6 000 communes en France.



Argument POUR : Préservation de l'environnement et de la santé

En France, en 25 ans, la lumière émise dans l'espace public a augmenté de 95 % et 75 % des Français estiment que la pollution lumineuse n'est pas assez prise en compte. L'éclairage représente le premier poste de consommation d'électricité en France (41%).

12 000 communes en France ont déjà mis en place une extinction partielle ou totale en milieu de nuit. (chiffres APCEN « Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne »)

La loi de transition énergétique, la loi biodiversité et paysages, et les deux lois « Grenelle » encouragent l'extinction partielle ou totale en milieu de nuit.

Les paysages nocturnes sont reconnus patrimoine commun de la nation dans la loi pour la biodiversité. La capacité à observer le ciel est aussi un patrimoine collectif à protéger : la beauté du ciel étoilé a été reconnue par l'ONU comme « patrimoine commun de l'humanité ». Aujourd'hui, en raison de la pollution lumineuse seulement 10 % des étoiles restent encore visibles.

Faisons briller nos étoiles !



■ Y AURA-T-IL DES ILLUMINATIONS À NOËL ?

Pour préserver la magie de Noël, les décorations lumineuses seront bien installées et allumées dans les mêmes horaires d'extinction nocturne d'éclairage public, du 3 décembre au 2 janvier. Elles sont en LED et consomment très peu d'électricité.



■ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : VOTRE AVIS A ETE PRIS EN COMPTE

La municipalité étudie depuis plusieurs semaines la possibilité de diminuer l'éclairage public sur son territoire selon des horaires et des secteurs définis. En effet, il est envisagé d'éteindre l'éclairage public tout ou partie de la nuit. Le sondage émis sur l'application Margenclic, ainsi que sur le site internet, nous a permis de collecter vos avis et vos choix. Nous vous proposons via un formulaire de 3 questions de valider ou non ce choix de coupure, et de choisir la tranche horaire de cette coupure.

Du 15 novembre au 28 novembre 2022 vous avez contribué aux décisions de votre ville.

Parallèlement, afin de pouvoir affiner et adapter au mieux le dispositif à notre territoire, nous avons décidé de consigner vos observations sur un registre. Cette consultation sur la durée permettra de faire remonter vos idées, suggestions et remarques, et de faire un point régulier sur les adaptations à apporter.



RÉSULTATS DU SONDAGE

Veillez trouver ci-joint les résultats du sondage de l'application Margenclic sur le thème de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier de votre forte participation à ce sondage, ce qui démontre l'intérêt que vous portez au bien commun et en particulier à notre ville Margency.

Les tendances du sondage enregistrées sur l'application Margenclic sont les suivants :

■ À LA QUESTION 1 POUR OU CONTRE

POUR
Près de **70 %** des personnes

CONTRE
Environ **24 %**

Et **6 %** ne se prononcent pas.

■ À LA QUESTION 2 SUR LE CHOIX DE LA TRANCHE HORAIRE D'EXTINCTION NOCTURNE

LE CHOIX 22H À 5H
Près de **26 %** des personnes

LE CHOIX 23H À 5H
Près de **23 %** des personnes

LE CHOIX 0H À 5H
Près de **39 %** des personnes

Et plus de **11 %** proposent
d'autres choix alternatifs.



Ces résultats sont une source d'inspiration pour la prise de décision de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

L'extinction nocturne sera effective dans la nuit du 1 au 2 décembre 2022 de 0h30 à 5h30 du matin jusqu'au 31 mars pour une phase d'expérimentation. Nous reviendrons ici pour en délivrer les leçons et les conclusions.



Bernard GLENAT

2^e Adjoint au Maire,
délégué aux Transports,
Sécurité-Proximité et
Vivre à Margency

LA POLICE MUNICIPALE, ACTIVE POUR VOTRE SÉCURITÉ

La police municipale de Margency, opérant également sur la ville d'Andilly, redouble chaque jour d'effort pour assurer la sécurité des habitants.

■ EFFECTIFS D'EFFICACITÉ

Les villes d'Andilly et de Margency ont, depuis plusieurs années, mutualisé leurs polices municipales. La police municipale Andilly-Margency est composée de 7 effectifs de police et un ASVP. Les horaires habituels sont de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 11h00 à 20h00 le samedi. Pendant les autres plages horaires et les jours fériés, c'est la Police Nationale qui est votre correspondant pour toutes difficultés et urgences qui demandent la présence de la force publique.

■ RÔLE ET PROXIMITÉ

La police municipale assure le rôle de proximité auprès des Margencéens et veille au respect des réglementations applicables sur le domaine public. Elle est appelée à surveiller les événements regroupant un nombre important de Margencéens et de public extérieur. Votre police municipale effectue également et quotidiennement les rondes organisées dans le cadre des Opérations Tranquillité Vacances pour les Margencéens qui ont mentionné leur départ en vacances.

■ CETTE ANNÉE, LA POLICE MUNICIPALE C'EST

Recevoir 115 personnes en ses locaux, réaliser 579 missions programmées ou sur appel, organiser 203 heures de tournées pédestres et 100 heures de points fixes aux écoles margencéennes. Les contrôles routiers ont donné lieu à plus de 150 verbalisations d'infractions à la réglementation routière et de 153 défaut de stationnement. Par ailleurs, présents aux horaires d'entrée des

écoles, nos policiers ne manquent pas de faire des « rappels à la loi », un peu trop fréquemment quand même. J'ai relevé nombre de non-respect d'un STOP et des défauts d'utilisation des ceintures de sécurité pour les enfants à l'arrière des véhicules. Sur ce dernier point il nous est indispensable de rappeler que la ceinture de sécurité est très efficace aux vitesses pratiquées en ville et que même à 30 km/h un objet non attaché se transforme en « projectile » en cas de choc.

■ PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES PUBLICS.

Nous avons sollicité l'équipe de la police municipale pour un cycle d'information et échange sur l'usage du domaine public par les piétons, auprès des jeunes de l'école élémentaire. Le travail préparatoire a été fait en relation avec les enseignants.

Le 3 juin 2022 se sont 4 classes pour 106 élèves qui ont bénéficié d'une heure d'échange avec la police municipale sur les enjeux piétonniers de circulation. Le 10 juin ce fut un examen en 15 questions qui valida les acquis. La remise du permis piétonnier s'est ensuite déroulée lors de la fête du village.

■ POUR LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Le public concerné est plus âgé ; ces engins sont accessibles à partir de 12 ans. Ce sont des « mini » véhicules motorisés que l'on trouve sur la chaussée conduits par des enfants souvent peu rompus aux risques et dangers de la circulation sur la voie publique. A l'instar de tous les deux roues, les protections en cas de

choc ou de chute sont légères, voire non utilisées et les accidents ont presque toujours des conséquences corporelles. Votre équipe de police municipale, renforcée par des élus dont M. le Maire de Margency, préparent une intervention auprès des élèves des classes de 6ème du Collège de Bury et du Collège Schweitzer. Près de 300 élèves sont concernés par cette intervention qui se déroulera entre novembre et décembre 2022.

Trois classes de l'école élémentaire bénéficieront aussi de cette information de prévention.



Les moyens de contact de notre POLICE MUNICIPALE

Téléphone

01 39 59 29 20

Mail

police.municipale@mairie-andilly.fr

Adresse postale

1 rue René Cassin Andilly
(entrée du parc de la Mairie)

Police Nationale

Tél.: 17

Le téléphone est à privilégier pour les demandes urgentes et d'intervention.



Thierry ROUSSELET
Conseiller municipal
Délégué aux commerces
et aux entreprises

FUTURE MAISON DE SANTÉ : UNE NOUVELLE OFFRE DE SOINS...

Codécider avec les professionnels de santé le projet architectural, établir un diagnostic territorial de santé pour une meilleure offre de soins dans le territoire, concerter les citoyens : la maison de santé se construit ensemble.



participants. Plus de 30 personnes sur trois ateliers distincts en mairie ont contribué au projet architectural et d'offre de soins. Nous partageons ici les grandes lignes de conclusions du diagnostic territorial de santé.

■ TERRITOIRE ET POPULATION

Margency et ses communes limitrophes sont caractérisées par une population homogène tant par sa pyramide des âges, par sa répartition hommes/femmes, qu'en catégories socio-professionnelles, plutôt CSP +. La présence de Quartiers Prioritaires de la ville à proximité de la commune, nous amène tout de même à penser qu'il serait intéressant de proposer des tarifs en secteur 1 afin d'éviter le renoncement aux soins pour une partie moins aisée de la population. La population du Sud du Val d'Oise, très dynamique, tend vers un vieillissement de sa population appuyant l'importance de pouvoir recourir à une offre de soins complète de proximité. Concernant l'état de santé de ce territoire, on note une surmortalité prématurée évitable ainsi qu'une surmortalité chez les plus de 65 ans due aux cancers.

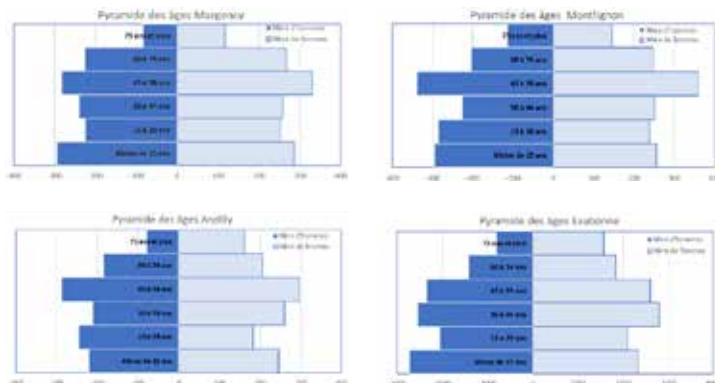
■ UNE INITIATIVE CITOYENNE

La démocratie participative est une forme d'exercice du pouvoir qui vise à faire participer les habitants du territoire aux décisions politiques. Elle a d'abord été utilisée dans les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, notamment dans la conception ou la révision du plan local d'urbanisme (PLU) mais elle s'étend maintenant à des sujets comme l'environnement ou les projets de territoire. A Margency, quatre grands projets ont fait déjà l'objet de plusieurs ateliers de concertation en phase de conception associant les citoyens en amont des décisions : la rénovation de l'ancienne mairie, la restauration des anciennes écuries dans le parc de la

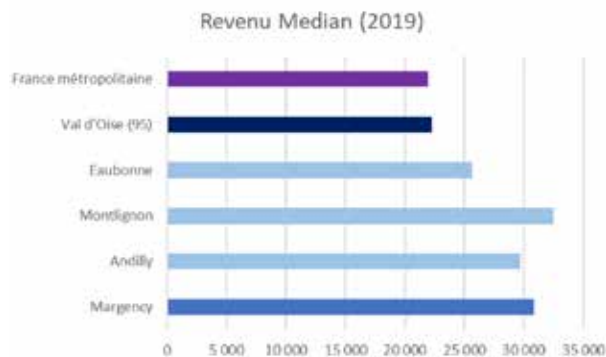
mairie, la construction de logements pour les soignants et dernièrement l'émergence d'une maison de santé dans le centre-ville.

■ FOCUS SUR LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ !

Si la conception de l'organisation des locaux a fait l'objet de nombreux ateliers avec les professionnels de santé afin de répondre à leurs attentes, des ateliers de concertation ont été lancés en septembre 2022 à l'attention des citoyens de la commune. Ces derniers ont eu pour objectifs d'informer les citoyens sur les résultats du diagnostic territorial de santé, de présenter le projet architectural et de récolter les contributions des



Pyramides des âges population territoire d'intervention (INSEE 2018)



Revenu médian par territoire étudié (Insee 2019)



Thierry BRUN

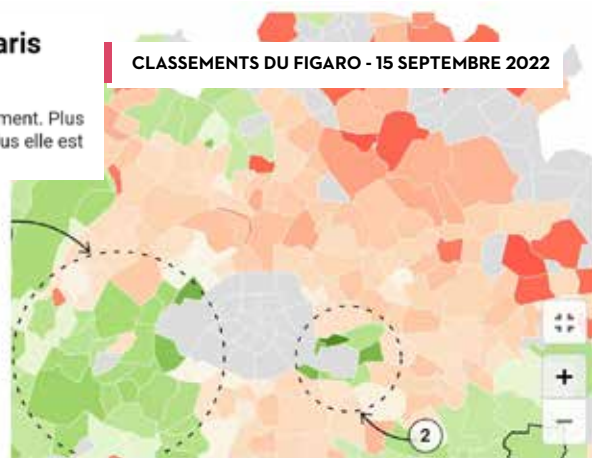
Maire de Margency
Président du CCAS

OÙ DÉMÉNAGER PRÈS DE PARIS POUR ÉLEVER UN ENFANT ?

Education, nature, sport, santé, sécurité, ... Découvrez pourquoi Margency a été classée en 7^{ème} position sur 390 communes en Ile de France et 1^{ère} de la grande couronne dans le classement : « Où déménager pour élever son enfant ? »

Où déménager en dehors de Paris pour élever son enfant ?

Voici les 390 villes franciliennes de notre classement. Plus la commune est verte, mieux elle est classée ; plus elle est rouge, plus bas elle se trouve dans le palmarès.



- 1 La majorité des communes les mieux classées se trouvent à l'ouest
- 2 Les abords du bois de Vincennes concentrent quatre villes du top 5

Dept	Commune	Rang final	Education (rang /390)
94	Vincennes	1	1
02	Neuilly-sur-Seine	2	2
94	Roquant-sur-Marne	3	3
94	Charenton-le-Pont	4	4
94	Saint-Mandé	5	5
02	Boulogne-Billancourt	6	15
95	Margency	7	14
78	Voisins-le-Bretonneux	8	33
78	Versailles	9	20
91	Gif-sur-Yvette	10	42
92	Chaville	11	25
78	Montigny-le-Bretonneux	12	43
92	Puteaux	13	32
94	Saint-Maurice	14	38
78	Le Chesnay-Roquecour	15	54

■ LÀ OÙ IL FAIT BON VIVRE

Afin de répondre à ces questions, le Figaro a sélectionné l'ensemble des communes situées à moins d'une heure de Paris, soit 390 villes franciliennes de plus de 2000 habitants. Pour établir ce palmarès le journal a comparé des dizaines de critères sur des thèmes importants pour les parents : éducation, santé-sport-divertissement, nature-pollution et sécurité. L'équipe municipale et les habitants se réjouissent de constater qu'un titre national confirme factuellement le ressenti de chacune et chacun : Margency est une ville où il fait bon vivre ! Après ce classement en date du 15 septembre 2022, son attractivité ne devrait que progresser notamment pour les jeunes parents désireux de s'installer dans notre bassin géographique.

■ MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

Le Figaro a sélectionné toutes les villes de plus de 2 000 habitants situées à 60 minutes ou moins de voiture ou de transports en commun du centre de Paris. Cela représente 390 communes en tout, qui ont été ensuite classées selon les critères qui suivent.

Éducation

- Taux de couverture global de l'accueil jeunes enfant
- Densité du nombre d'écoles primaires et élémentaires
- Densité du nombre de lycées
- Taux de mentions « très bien » au brevet des collèges
- Part des jeunes non insérés

Insertion et sécurité

- Nombres de vols sans violence contre les personnes, vols violents sans arme, et coups et blessures volontaires rapportés à la population

Santé, sport et autres

- Nombre de pédiatres pour 1000 enfants de 0 à 14 ans
- Densité du nombre de pharmacies
- Nombre de bassins de natation rapporté à la population
- Densité du nombre de bibliothèques
- Part de licenciés sportifs de 0 à 14 ans

Environnement et nature

- Proximité immédiate ou non des grandes forêts publiques, parcs naturels régionaux et bois de Vincennes et Boulogne
- Concentration annuelle des polluants NO2, PM2,5 et PM10

Chaque commune est notée dans chacun des critères, puis une moyenne est calculée pour chaque catégorie. Le rang final correspond à la note moyenne pondérée de toutes les catégories.



L'EAU DE VOTRE ROBINET À TOUTES LES QUALITÉS

L'eau est le 2^{ème} besoin vital après l'oxygène. Elle résulte d'un équilibre fragile et nécessite une série complexe de traitement avant d'être potable. Cycles de l'eau, production et traitement, normes de qualité, gestes pour bien consommer... toute l'info utile sur cette ressource précieuse.

■ LE SEDIF, PREMIER SERVICE PUBLIC D'EAU EN FRANCE



Avec 150 autres communes, Margency fait partie des communes desservies en eau potable par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France. Depuis près de cent ans, le SEDIF assure un service public essentiel, aussi vital que moderne et exigeant. Pour cela, il fait appel à une entreprise dont c'est le métier par voie de délégation de service public. Depuis 2011, Veolia Eau d'Ile-de-France est donc en charge de la gestion du service, de l'exploitation des usines et du réseau, de la relation aux usagers. Le SEDIF, lui, reste propriétaire des ouvrages (usines, canalisations, réservoirs...), vote les investissements, fixe le prix de l'eau et contrôle son délégataire.

Créé en 1923 pour mutualiser le service de l'eau à l'échelle de la banlieue de Paris qui commençait à se développer, le SEDIF dessert aujourd'hui 4,7 millions d'habitants. C'est le plus grand service public d'eau en France et l'un des tout premiers en Europe. Ses usines sont des références mondiales par leur taille et les traitements qu'elles mettent en œuvre.

Une gestion démocratique

Le SEDIF est administré par un Comité d'élus représentant toutes les collectivités de son territoire et il emploie 130 agents territoriaux. Veolia Eau d'Ile-de-France compte 1400 salariés pour garantir quotidiennement la continuité du service, la qualité sanitaire de l'eau, la maintenance des usines, l'entretien du réseau, les travaux nécessaires à la performance du service et la relation avec les consommateurs d'eau (facturation, centre d'appel, information et communication).



Le SEDIF en chiffres

135 communes membres
(151 communes desservies)



4,7 millions d'habitants alimentés

600 000 compteurs d'eau



750 millions de litres distribués chaque jour



97% d'eau de surface
(et 3% d'eau souterraine)

8000 kilomètres de canalisations

80 réservoirs



90 millions d'euros d'investissements chaque année



90% de rendement de réseau
(moins de 10% de fuite)

400 000 analyses par an



92% de satisfaction des usagers



LE GRAND ET LE PETIT CYCLE DE L'EAU

Depuis son apparition il y a 3,5 milliards d'années, son cycle naturel est toujours le même, passant par les océans, l'évaporation, les nuages, les précipitations...

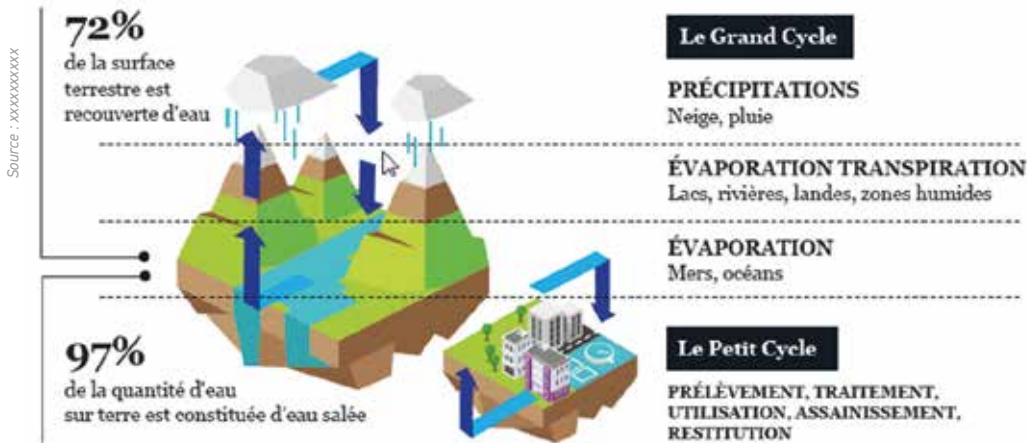


Schéma du cycle naturel de l'eau (grand cycle)

Seulement 3% de la quantité d'eau sur terre est constituée d'eau douce, pour l'essentiel inaccessible ou très difficile à exploiter (calottes polaires, glaciers, nappes très profondes) : au final, seulement 1% de l'eau présente sur terre est véritablement disponible sous forme de lacs, rivières, nappes phréatiques, soit 9 millions de km³.

Outre le grand cycle naturel de l'eau, le petit cycle « industriel » décrit le parcours de l'eau entre son prélèvement dans la ressource (rivière ou nappe souterraine), et son retour au milieu naturel. Ce petit cycle comprend deux parties : la gestion de l'eau potable (traitement et distribution) et la gestion des eaux usées (collecte et dépollution). Entre les deux : la consommation.

Le petit cycle de l'eau détermine la répartition de la facture d'eau puisque l'eau potable et l'eau usée sont gérées par des entités différentes. Mais seul le gestionnaire de l'eau potable recouvre les factures auprès des usagers avant de reverser les différentes parts aux autres gestionnaires et organismes publics.

L'organisation du service public de l'eau en Ile-de-France

Un responsable : le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France)

Créé en 1923, il est responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes ou intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Dirigé par les élus de ces collectivités, le SEDIF assure l'alimentation quotidienne de 4,6 millions d'usagers en desservant 150 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France. Il est le plus grand service public d'eau potable de France.

Un délégataire de service public : Veolia Eau Ile-de-France

Délégataire du SEDIF et filiale du groupe Veolia, Veolia Eau d'Ile-de-France est chargée de l'exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau, et de la gestion du service. Près de 1 400 salariés y travaillent pour assurer l'alimentation en eau des habitants, 24 heures sur 24, en toutes circonstances. Veolia Eau d'Ile-de-France est notamment certifiée ISO 22000 pour la sécurité sanitaire des consommateurs et NF Service pour son centre de relation client.

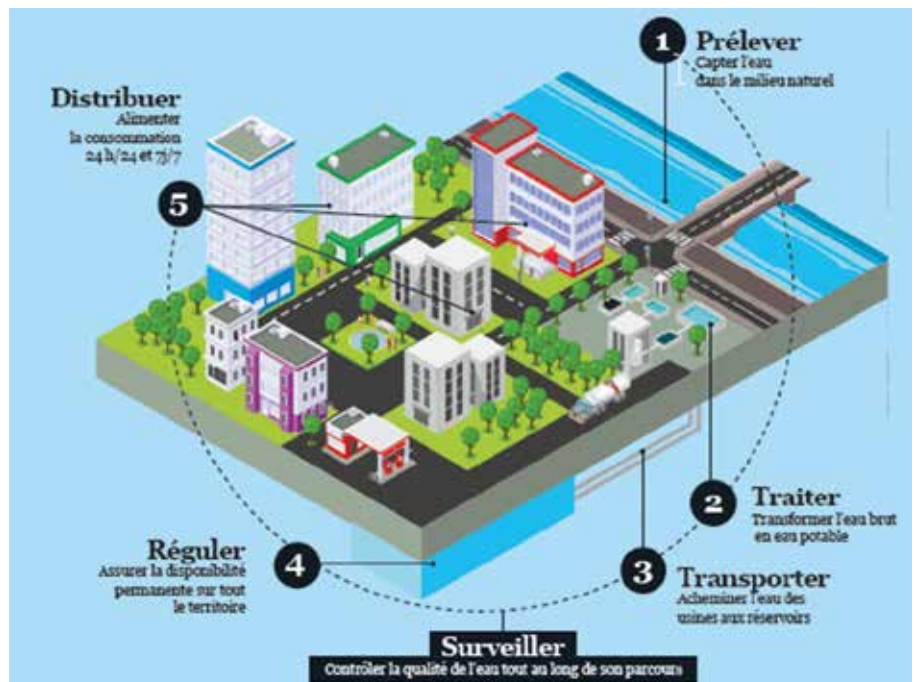


Schéma service public de l'eau (petit cycle)

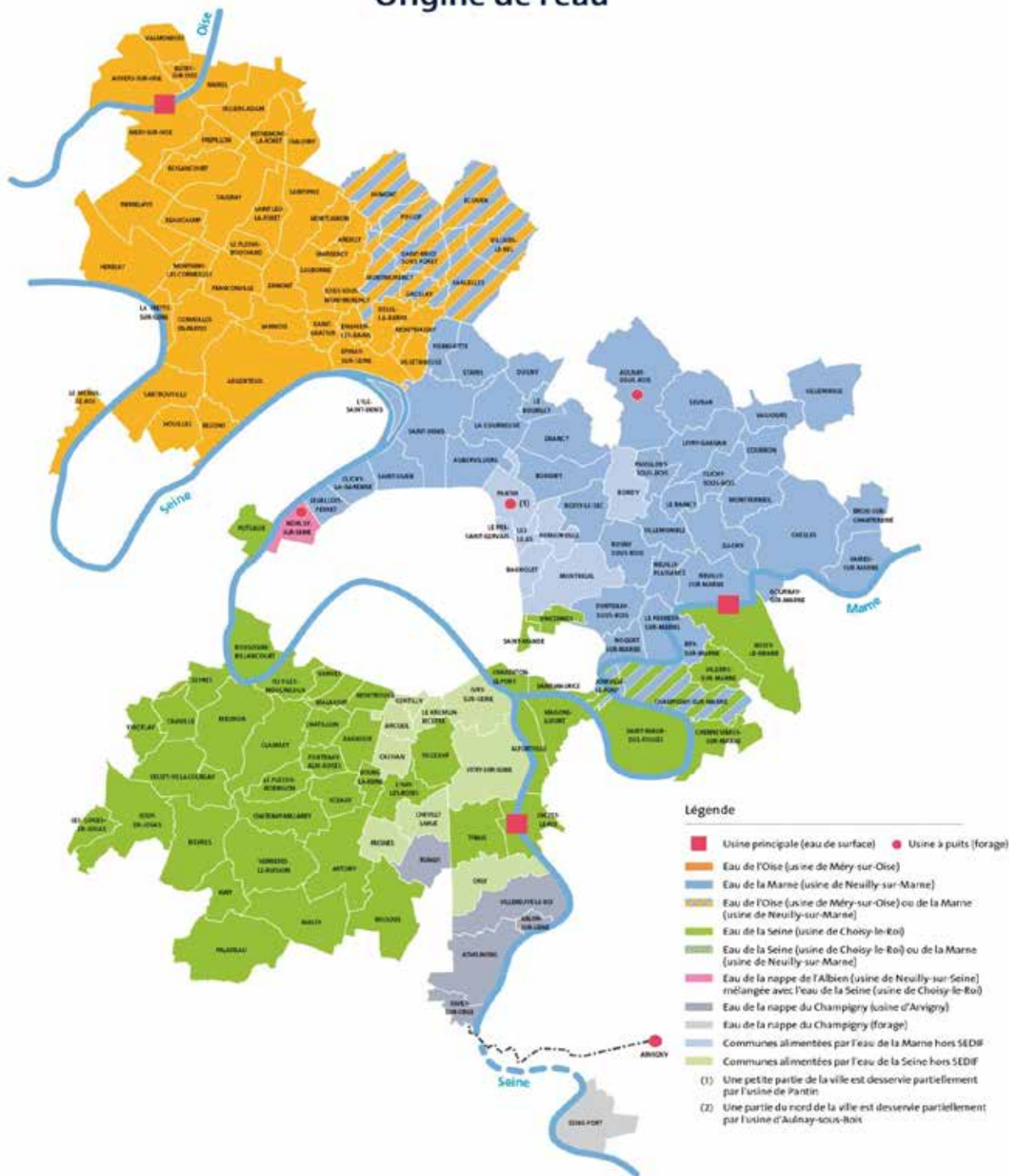


■ D'OU VIENT L'EAU DE VOTRE ROBINET ?

L'eau distribuée sur le territoire du SEDIF provient essentiellement du traitement d'eau de surface (Seine, Marne, Oise), mais aussi localement d'eau souterraine (nappes du Champigny et de l'Albien). La carte ci-dessous illustre l'origine de l'eau pour les communes desservies. Margency est alimentée par de l'eau de l'Oise, traitée à l'usine de Méry-sur-Oise, laquelle met en œuvre une technologie particulière : la nanofiltration, procédé membranaire unique au monde pour de tels volumes d'eau.

Source : xxxxxxxxxxxx

Origine de l'eau





■ COMMENT L'EAU POTABLE EST-ELLE PRODUITE ?

L'eau qui coule au robinet doit subir, avant d'être potable, une série complexe de traitement afin de la rendre potable. Le SEDIF utilise deux types de filières de traitement : une filière biologique, utilisée dans ses usines de Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi, et une filière membranaire de nanofiltration à l'usine de Méry-sur-Oise.

Dans les années 90, l'Oise étant l'une des rivières les plus exposées aux risques de pollutions, notamment agricoles et industrielles, la nanofiltration s'est imposée comme la meilleure technologie pour transformer cette eau très dégradée en une eau potable douce et d'une qualité exceptionnelle, bien supérieure à ce qu'imposent les normes sanitaires déjà très strictes.

La nanofiltration est un procédé de traitement membranaire

L'eau, après décantation et filtration sur sable et charbon, est envoyée sous pression à travers des membranes superposées et enroulées, percées de pores minuscules, de l'ordre du milliardième de mètre (nanomètre : moins que l'épaisseur d'un cheveu). Les modules de membranes représentent une surface filtrante totale équivalant à 70 terrains de football. Après une ultime étape de désinfection aux UV, l'eau produite présente une pureté exceptionnelle, débarrassée de tous virus, germes ou pesticides. Par ailleurs, cette technique permet d'injecter moins de chlore dans l'eau distribuée.

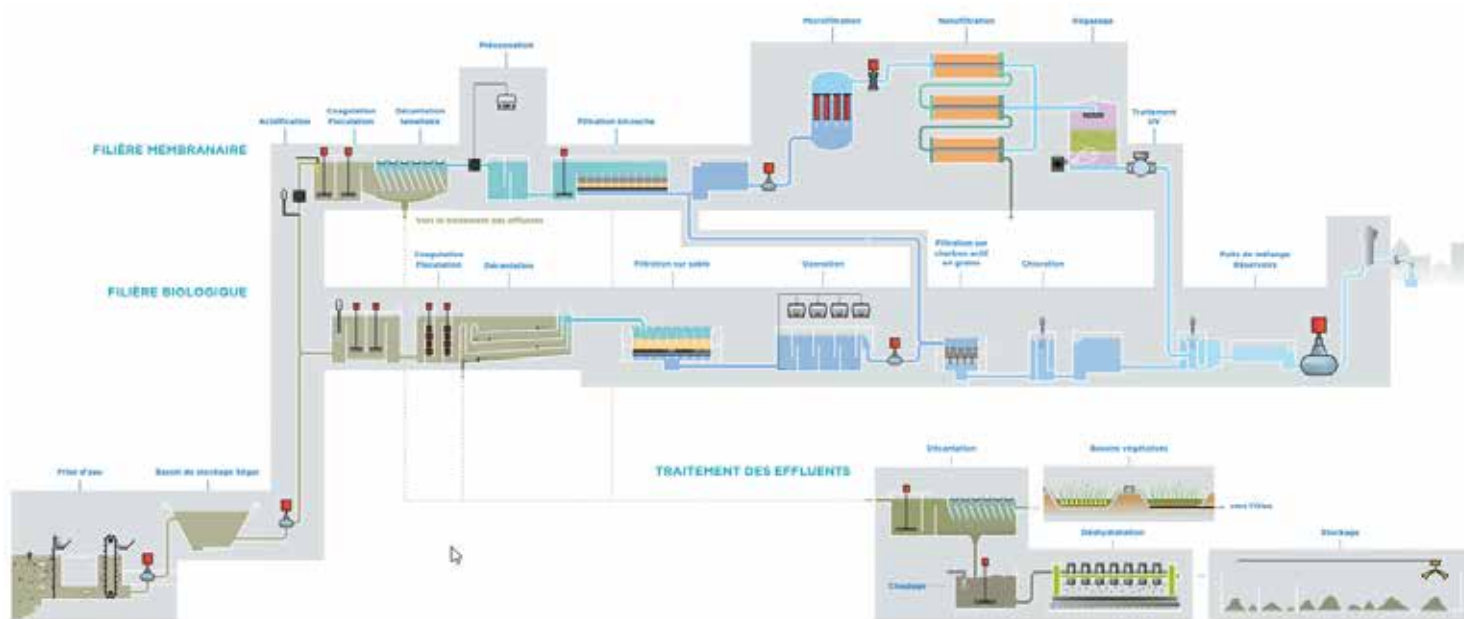


Schéma filière de traitement

La mise en service en 1999 de la nouvelle unité de traitement membranaire, a permis d'augmenter la capacité de production de l'usine et de renforcer ainsi le dispositif de secours mutuel entre les trois usines principales sur tout le territoire du SEDIF. Appliquée ici pour la première fois au monde à une eau de rivière, la nanofiltration fait de l'usine de Méry, encore aujourd'hui, une référence et la vitrine technique du SEDIF. La filière de nanofiltration est complétée par une filière classique (biologique) du même type qu'à Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne, les eaux des deux filières étant mélangées avant d'être mises en distribution dans le réseau. L'eau de Méry-sur-Oise conserve ainsi une teneur satisfaisante en sels minéraux. Moins chlorée, elle est aussi moins dure, ce qui limite l'entartrage des appareils domestiques.

**CHAQUE JOUR,
PRÈS DE 140 000 M₃ D'EAU
POTABLE SONT PRODUITS
À MÉRY-SUR-OISE,
SOIT ENVIRON 50 MILLIONS
DE MÈTRES CUBES PAR AN.**

Source : xxxxxxxxxxxx



■ COMMENT L'EAU POTABLE EST-ELLE PRODUITE ?



Près de 400 000 analyses sont effectuées sur votre eau chaque année de la ressource au robinet.

Microbiologie

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est appréciée par la recherche de micro-organismes tels que E. Coli et entérocoques. En 2021, 100% des prélèvements effectués en sortie des usines du SEDIF ont été reconnus conformes à la réglementation sanitaire.

Eau douce, eau dure...

La dureté de l'eau est liée à la quantité de sels de calcium et de magnésium dissous dans l'eau. Elle diffère selon la nature des sols traversés par l'eau et peut varier au cours de l'année. La dureté est exprimée en degrés français : 1°F = 10 mg/l de carbonate de calcium. Une eau dure (au-delà de 30°F) peut constituer un apport en calcium pour l'organisme, mais elle présente un inconvénient pour les appareils ménagers (traces blanches, entartrage, diminution de la pression au robinet). Une eau très douce (moins de 10°F) peut entraîner des problèmes de corrosion des conduites. Aucune norme sanitaire ne concerne ce paramètre. A Margency, l'eau provenant de l'usine de Méry-sur-Oise présente une dureté modérée de 16°F.



Source : xxxxxxxxxx

Nitrates

Les nitrates sont indispensables à la croissance des végétaux. Tous les organismes vivants en produisent naturellement. La concentration élevée de nitrates dans la ressource (rivières ou nappes mal protégées) provient de mauvaises pratiques de fertilisation. La limite de qualité est de 50 mg/litre pour l'eau potable. Ce seuil n'est jamais dépassé en sortie des usines du SEDIF.

Aluminium

Les sels d'aluminium sont utilisés pour le traitement de l'eau lors de l'étape de clarification. Ils permettent de débarrasser l'eau des particules qui la troublent. La réglementation fixe pour l'aluminium une référence de qualité de 200 µg/litre*. A la sortie des usines du SEDIF, la teneur moyenne est maintenue en-dessous de 50 µg/l.

Pesticides

Dans l'eau potable, la présence de pesticides (désherbants, insecticides et fongicides) fait l'objet d'une attention particulière. Les limites de qualité de 0,1 µg/litre* pour chacun des produits surveillés et de 0,5 µg/litre pour le total des pesticides. Ce dernier seuil a été totalement respecté en 2021 dans les usines du SEDIF.



Source : xxxxxxxxxx

Chlore

Le chlore est un conservateur alimentaire : utilisé à très faible dose en divers points du réseau, il permet de préserver la qualité bactériologique de l'eau tout au long de son parcours dans les canalisations.

Son taux est adapté pour trouver le meilleur compromis entre une bonne protection bactériologique et un goût de chlore modéré. En 2021 sur le territoire du SEDIF, le résiduel moyen de chlore a été de 0,25 mg/Litre.



■ COMMENT L'EAU POTABLE EST-ELLE PRODUITE ?

L'eau qui tombe du ciel ou qui s'écoule des montagnes est gratuite. Celle qui coule au robinet a forcément un coût, car il faut la prélever dans le milieu naturel (rivière ou nappe), la rendre potable dans une usine de traitement, la transporter dans un réseau de canalisations, la distribuer au domicile des consommateurs, contrôler sa qualité sanitaire et gérer la relation client.

Par ailleurs, en France, « l'eau paie l'eau », c'est-à-dire que seule la facture d'eau peut couvrir les coûts du service, et non pas l'impôt, des subventions ou d'autres recettes.

Produire et distribuer l'eau potable demande beaucoup d'investissements, des installations de haut niveau technologique, des compétences humaines de pointe et très variées, de la recherche pour faire évoluer les traitements et la gestion du réseau, une grande réactivité pour intervenir sur les fuites ou répondre aux consommateurs...

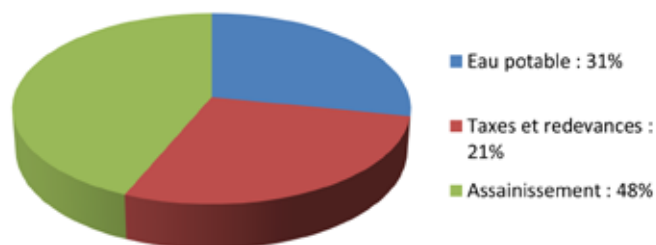
Pour autant, le SEDIF veille à maîtriser le prix de l'eau.

Ce prix a été fixé contractuellement avec Veolia Eau d'Ile-de-France en 2011 et n'évolue que selon une formule de révision qui tient compte de l'inflation, du coût des matières premières, des gains de productivité de l'entreprise. Il a même baissé en 2017 de 10 centimes et en 2020 encore de 10 centimes. La part « eau potable » revient aujourd'hui à 1,35 euro le mètre cube. A noter : la facture d'eau comprend d'autres éléments que l'eau potable. En vous acquittant de votre facture d'eau, vous payez également la collecte et le traitement des eaux

usées (assainissement) et un certain nombre de redevances destinées à des organismes publics comme l'Agence de Bassin ou Voies Navigables de France. Au total, toutes taxes comprises, le prix du mètre cube facturé est inférieur à 4 euros pour les Margencéens (soit 0,4 centime le litre).

En 26 ans, la part « eau potable » de la facture d'eau a augmenté moins vite que l'inflation sur le territoire du SEDIF. C'est le seul service public qui puisse afficher une telle performance économique, avec une qualité de service qui s'est sans cesse améliorée dans le même temps, et avec des normes à respecter qui se sont constamment durcies (cf. graphique suivant).

Répartition de la facture d'eau



Source : xxxxxxxxx

■ MAÎTRISEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU



L'EAU N'EST PAS UNE DENRÉE TRÈS CHÈRE, COMPARÉE À D'AUTRES BESOINS ÉLÉMENTAIRES, MAIS C'EST UN BIEN PRÉCIEUX QU'IL NE FAUT PAS GASPILLER.

Par ailleurs, vous pouvez réduire votre facture d'eau grâce à quelques précautions simples. Maîtriser sa consommation, ce sont de petits gestes qui peuvent rapporter gros.

Quelques chiffres

Consommation moyenne annuelle (1 m³ = 1 000 litres)



et 30 m³ par personne supplémentaire

Coût moyen de l'eau par utilisation



Adoptez les bons réflexes

- Pour la toilette, je préfère la douche au bain.
- C'est 5 fois moins d'eau consommée.
- Je ne laisse pas couler l'eau inutilement.
- Quand je me brosse les dents, j'utilise un gobelet. Je coupe l'eau quand je me savonne les mains. Je n'ouvre jamais un robinet à fond, un demi-tour suffit.
- Je rince la vaisselle dans le bac de l'évier plutôt que sous le robinet ouvert.
- Je choisis des appareils ménagers économes en eau et fais une machine pleine plutôt que deux à moitié remplies.

Attention aux fuites !

Principales causes de l'augmentation des consommations, les fuites coûtent cher.

Petites fuites = grosses factures

- Un robinet qui goutte fait gaspiller 120 litres d'eau par jour soit presque la consommation d'une personne.
- Un robinet défaillant ou mal fermé laissant couler un filet d'eau fait perdre 360 litres d'eau par jour.
- Une chasse d'eau qui fuit, c'est jusqu'à 600 litres d'eau perdus par jour soit la consommation d'une famille de 4 personnes.





■ TELERELEVE : UN SERVICE DE L'EAU PRATIQUE ET MODERNE

Opérationnel depuis fin 2015 sur l'ensemble des 150 communes du SEDIF, le télérelevé des compteurs d'eau apporte aux abonnés du service de l'eau de nombreux avantages et de nouveaux services.

Téléo, le télérelevé des compteurs d'eau, équipe désormais les 600 000 compteurs que compte le territoire du SEDIF. Ce dispositif de relevé automatique et à distance de votre consommation d'eau présente bien des avantages.

Téléo, c'est d'abord le relevé à distance des consommations d'eau : il n'y a plus de relevé physique, donc plus de passage du releveur qui nécessitait d'être présent à son domicile une fois par an. C'est aussi la fin des estimations : désormais les factures sont établies sur votre consommation réelle.

Mieux maîtriser sa consommation

Le télérelevé permet de suivre sa consommation sur internet, dès lors qu'on a créé son espace client. Chaque abonné peut, dans son espace client, paramétrer des seuils de consommation et recevoir des alertes, par courriel ou par SMS, lorsque ces seuils sont atteints. Les abonnés du service de l'eau disposent d'outils pour mieux maîtriser leur budget eau : historique de consommations journalières sur 90 jours, historique de consommations mensuelles sur 24 mois, consultables en ligne et téléchargeables. Avec Téléo, il est ainsi possible de suivre sa consommation d'eau selon son rythme.

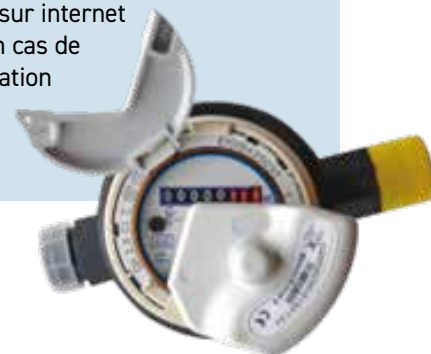
Téléo : de nombreux avantages

Un service pratique et simple

- Pas de dérangement pour les relevés
- Les factures correspondent au volume consommé et non plus estimé
- Lors de votre emménagement, votre relevé est lu à distance et vous bénéficiez immédiatement de l'eau chez vous

Une meilleure maîtrise de sa consommation d'eau

- Suivre sa consommation d'eau en permanence sur internet
- Etre alerté en cas de surconsommation (par courriel ou SMS)



TOUS CES SERVICES SONT INCLUS DANS LE PRIX DE L'EAU.

Contact

PAR TÉLÉPHONE

09 69 369 900

Numéro Cristal (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h à 19h30
le samedi de 9h à 12h30

PAR INTERNET

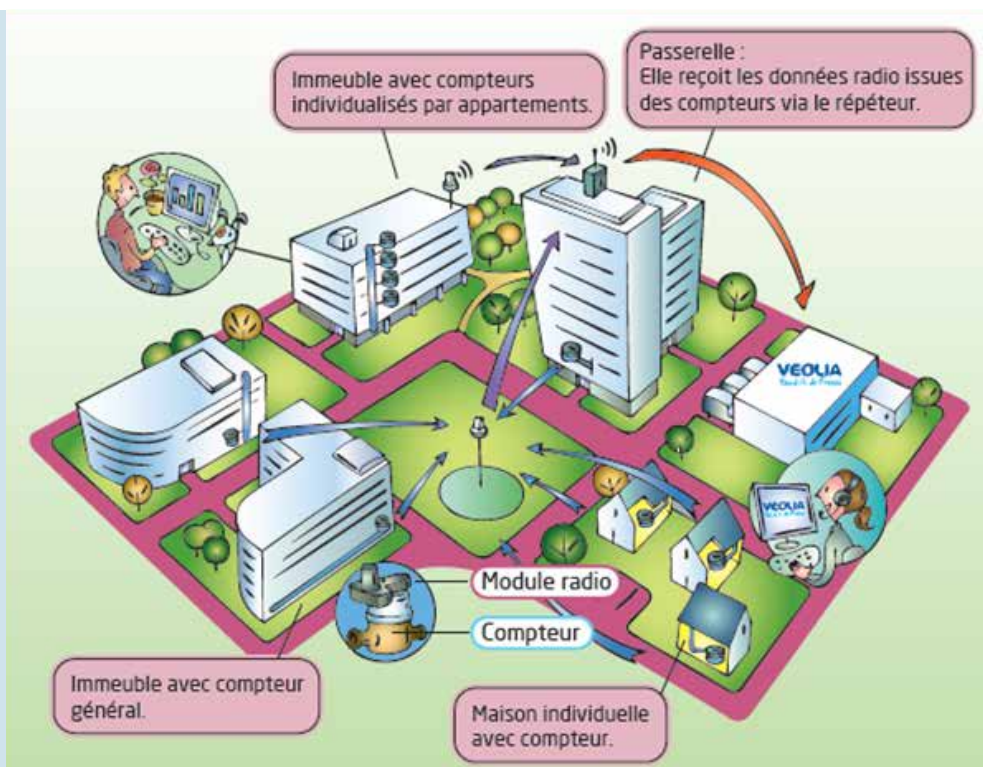
sedif.com ou vedif.eau.veolia.fr

PAR COURRIER

Veolia Eau d'Ile-de-France
94417 Saint-Maurice Cedex

Site d'accueil de Saint-Denis

Immeuble Le Spallis
2 rue Michael Faraday
(M° Carrefour Pleyel, sortie n°2)
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45
le samedi de 9h à 11h45





**Isabelle
CORNELOUP**

3^e Adjointe au Maire,
déléguée aux finances



UN POINT SUR LES SUBVENTIONS

Les différents projets pour le développement de l'attractivité de la commune sont lancés et les subventions y afférant sont obtenus ou en cours d'obtention. Faisons un point sur chacune d'elles.



■ COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les subventions de l'État relatives à des projets d'investissement peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération, telles que les études, les acquisitions immobilières, les travaux de construction ou d'aménagement, les grosses réparations, l'équipement en matériel... Les subventions sont attribuées à l'investissement comme au fonctionnement. Elles soulagent nos postes « dépenses ».

■ LE FONCTIONNEMENT

Le Conseil départemental nous a accordé le 1^{er} août 2022, une subvention de 1 390 € pour les projets suivants :

- 700 € Acquisition de documents et petits matériels
- 370 € Création, agrandissement, mise en place d'une nouvelle offre
- 320 € Animations et actions culturelles

Plaine Vallée permet l'acquisition de livres et de matériel destinés à la bibliothèque tandis que le Conseil Général aide sur les contes de Noël racontés aux enfants sur les 2 écoles.

■ SUR L'INVESTISSEMENT

Actuellement en raison de différents paramètres comme la défense du patrimoine, l'économie d'eau, la

renovation énergétique, de nouvelles subventions sont mises en place. Nous sommes à leur recherche pour les appliquer à nos projets qui touchent beaucoup de ces domaines.

Selon leur provenance et leur utilité les subventions sont désignées sous différents noms. La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), le CAR (contrat d'aménagement régional) sont des recettes d'investissement pour les communes de petite taille.



DOMAINES	PROJETS	ORGANISMES FINANCEURS	%	MONTANT OU EN COURS
ECOLOGIE	Bacs de rétention	DSIL	49,60%	100 909
ECOLOGIE	Réverbères Rue SALENGRO	CAPV	51%	13 092
ECOLOGIE	Passage en LED des éclairages publics	Département	25%	en cours
		Région	30%	en cours
SCOLAIRE	Sanitaires + cour + peinture	CAPV	40%	en cours
RESEAUX	Enfouissement Rue Salengro	CAPV	26%	28 761
		SIGEIF		
SPORTIF	Equipement Parc de la Tuilerie	Région	30%	en cours
		CAPV	18%	15 696
RENOVATION PATRIMOINE	Mairie	DETR	40%	139 798
RENOVATION PATRIMOINE	Ancienne Mairie+écuries	CAR Depart	21%	432 000
		CAR Région	37,50%	750 000
		Fondation du patrimoine		en cours
CONSTRUCTION	Maison de santé+parking	ARS/URPS		en cours
		Région		en cours
		Département		en cours
		DSIL de l'Etat	14,55%	422 449
TRANSITION ENERGETIQUE	Etude géothermie anc. écuries + maison de santé	ADEME	70%	5 285



■ UN PETIT POINT SUR LA TAXE FONCIERE 2022

La loi de finances pour 2022, qui s'est inscrite à nouveau dans un contexte sanitaire et économique exceptionnel, a été promulguée le 30 décembre 2021 et publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2021 et impose pour toutes les collectivités une augmentation des bases d'imposition de +3,4%. Malheureusement cela pourrait être pire en 2023. Néanmoins vous avez pu constater que le taux de la commune n'a pas changé, il est resté à 31.58 % entre 2021/2022.

■ UN POINT SUR LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

En vue des annonces de hausses de prix des énergies, nous nous sommes déjà attachés sur les prévisions des coûts sur les éclairages publics, le chauffage...

- En 2021 nous avons dépensé 96 877 €
- En 2022 nous avons dépensé 141 620 € environ (estimation en novembre 2022)

En diminuant d'un degré les températures des lieux publics (écoles, mairie, Pavillon des Arts, salle des Fêtes, centre de loisirs, bibliothèque) nous estimons une économie de 7%, à prix constants.

Après cette phase d'expérimentation, nous pourrons dresser un bilan et confirmer ces hypothèses.



**Monique
MORNACCO**

Conseillère municipale
Administratrice CCAS

SEMAINE BLEUE DU 3 AU 8 OCTOBRE 2022

Changeons notre regard sur nos aînés, brisons les idées reçues et organisons-nous pour créer et façonner ensemble



■ LA SEMAINE DES SENIORS

La Semaine Bleue doit être l'occasion de promouvoir un autre regard porté sur le vieillissement et la vieillesse. A cet effet, nous vous avons proposé divers évènements et activités afin de vous permettre des moments de convivialité.

VENDREDI 30 SEPTEMBRE

- Conférence d'informations sur la lutte contre les arnaques

LUNDI 3 OCTOBRE

- Cours numériques en présentiel d'une heure de 14h à 17h afin de vous faire découvrir ou améliorer vos connaissances avec l'outil informatique
- Loto animé par Monsieur Christian HERVE, Président de l'association Margency Pétanque

MARDI 4 OCTOBRE

- Réunion d'information « Bien dans son assiette »
- Réunion d'information « Atelier mémoire »
- Jeu Trivial Pursuit

MERCREDI 5 OCTOBRE :

- Balade Contée avec Monsieur COLLINEAU
- Rencontre intergénérationnelle avec les enfants du centre de loisirs « les Marcyens»*
- Accueil pour féliciter nos aînés de plus de 85 ans

JEUDI 6 OCTOBRE

- Atelier "Sports pour tous" de 10h à 11h
- Atelier "équilibre en mouvement" (nouveaux inscrits de 11h à 12h)

* Une complicité s'est très vite installée entre les deux générations et les questions affluaient. Les enfants ont interprété 3 chansons (L'Eau vive de Guy Béart, Salade de fruits de Bourvil et Une chanson douce d'Henri Salvador). Merci à Julie, directrice des Marcyens, pour son investissement. Nous envisageons d'ores et déjà d'autres activités intergénérationnelles suite à la réaction positive des enfants et des parents pour cette initiative. Cette animation a été suivie d'un goûter au cours duquel les petits chanteurs ont offert une plante à chaque participant. Ce fut un moment très riche en émotion.



Les ateliers de sophrologie commenceront en janvier 2023 de 10h à 11h à raison de 12 séances de 15 personnes et les ateliers Vitalité ont commencé le 7 novembre de 10h à 12h à raison de 6 séances de 15 personnes.

■ REMERCIEMENTS

Nous remercions Mme Marie-Claude BOISMARTEL Vice-Présidente du CDCA Personnes Agées – Administratrice UDAF 95, Vanessa SAUVE et la responsable de la CFPPA pour leurs visites et échanges avec nos seniors lors de la Semaine Bleue.



**Monique
MORNACCO**

Conseillère municipale
Administratrice CCAS

LA SOIRÉE CARITATIVE OCTOBRE ROSE



La soirée caritative du 13 octobre 2022 dernier au profit de la ligue contre le cancer fut une grande réussite pour la ville et les participants



■ UNE VENTE AUX ENCHÈRES ORGANISÉE POUR COLLECTER DES DONS

Nous avons proposé aux dirigeants des 40 associations de la ville, du canton et aux chefs d'entreprise de la communauté d'agglomération de Plaine-Vallée de mobiliser les généreux donateurs et d'être présents pour cette soirée caritative. Madame Gwenola LECLOIREC, commissaire-priseur a procédé aux mises aux enchères.

La soirée fut animée et les acheteurs sont repartis plus qu'heureux, tout en faisant profiter les bénéficiaires de cette soirée.



■ LA MOBILISATION DES SPORTIFS

Les sportifs de haut niveau du rugby (le Racing club, Stade français) du football (PSG, équipe féminine) et l'équipe de France d'escrime se sont mobilisés pour offrir des maillots et accessoires signés par les athlètes.

■ LA SOIRÉE CARITATIVE

La ville de Margency en partenariat avec le réseau DYNACTIVE (100 entrepreneurs) de la vallée de Montmorency a organisé une soirée caritative le 13 octobre aux bénéfices de la ligue contre le cancer avec la participation des RUBIES et l'Hôpital d'Enfants de Margency, représentée par sa directrice, Fatima OUDGHIRI.

Animée par une commissaire-priseur, la soirée a été l'occasion de présenter l'initiative des « RUBIES » femmes atteintes du cancer et pratiquant le rugby.

■ LE MOIS ROSE

Chaque année depuis 27 ans et reconnaissable par son ruban rose, Octobre Rose est le mois consacré à la lutte contre le cancer du sein. C'est l'occasion de sensibiliser au dépistage, d'avoir une pensée pour les familles touchées par cette maladie, et de prendre conscience lors d'actions comme les collectes de dons pour faire avancer la recherche.





**Monique
MORNACCO**

Conseillère municipale
Administratrice CCAS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB DU SOURIRE

Le retour d'une association comme le Club du Sourire se doit d'être encadré afin d'établir collectivement ses prochaines activités au sein et en dehors de la ville.

■ LA CRISE

Comme vous le savez, depuis 2020 suite au covid les assemblées générales n'ont pu se tenir. Sous l'impulsion de Monsieur le Maire, tous les adhérents ont été convoqués à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le lundi 19 septembre à la salle du Grand Balcon afin de constituer son nouveau bureau.

■ ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Thierry BRUN, Madame Monique MORNACCO et Monsieur Dominique REVEILLERE qui ont tous eu à cœur de relancer l'association.



COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU :

- Mme MARY Marguerite est élue Présidente
- Mme DELBECQUE Lydie est élue Trésorière
- Mme LEFEVRE Jacqueline est élue Secrétaire avec 2 suppléantes

■ DES ACTIVITÉS CARITATIVES

Il a été proposé aux adhérents d'apporter leur soutien pour la soirée caritative organisée par la ville de Margency dans le cadre d'Octobre Rose (lutte contre le cancer du sein) en confectionnant des rubans roses. Des volontaires se sont proposées, nous les remercions vivement.

A l'issue de cette assemblée générale extraordinaire, nous avons partagé le pot de l'amitié.



■ REPAS AVEC SPECTACLE ET COFFRET DE NOËL

La Municipalité et le CCAS renouent avec le traditionnel repas de Noël suspendu pour cause de confinement. Nous aurons le plaisir de vous recevoir le samedi 17 décembre 2022 dans la salle du « Rideau Rouge » avec un menu gastronomique suivi d'un spectacle !

Par ailleurs, comme les années précédentes, il est prévu une distribution de coffrets gourmands en mairie par les membres du CCAS la semaine du 5 au 10 décembre 2022.

Pour les personnes qui ne pourront être présentes au repas de Noël ou retirer leur coffret gourmand, l'équipe municipale effectuera une livraison à domicile. En cette fin d'année, dans le choix : repas ou coffret, près de 100 personnes sont attendues au repas du 17 décembre et près de 400 seniors ont choisi de retirer ou se faire livrer le coffret gourmand. Déjà un succès qui prépare des instants de joie !



Programme
2022-2023



POUR
LES JEUNES
DE
+ DE 60 ANS

BIEN VIEILLIR À MARGENCY

Le vieillissement est un enjeu général. Afin que le vieillissement soit une chance et non un fardeau, la commune de Margency s'adapte et tend vers un modèle de ville de la prévention dans laquelle la longévité est synonyme de bonne santé.

L'âge, la santé, le handicap, l'isolement, les problèmes d'insertion peuvent toucher chacun d'entre nous. Nous souhaitons tous rester le plus longtemps chez nous.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a pour mission principale de répondre au quotidien aux besoins des personnes les plus fragilisées.

La lutte contre l'isolement est un enjeu majeur pour lutter efficacement contre la perte d'autonomie, j'en ai la conviction, et si la perte d'autonomie n'est pas une fatalité, la solitude n'est un destin pour personne.

« Le bonheur supprime la vieillesse » écrivait Kafka. Afin de vous apporter ce bonheur dans votre quotidien, nous vous proposons des moments de joies et de partages.

Pour cela, la commune s'appuie notamment sur un large réseau de partenaires. Ce guide présente les différentes activités proposées par le C.C.A.S. dans les prochains mois. Je compte sur vous pour vous y inscrire. Les agents sont à votre écoute au quotidien, assurant par là-même un service de proximité auquel nous sommes attachés car il est un élément important du vivre ensemble et de la qualité de vie de notre belle « Margency ».

Thierry BRUN, Président du CCAS de Margency

Labels obtenus
par la ville





Monique
MORNACCO

Conseillère municipale
Administratrice CCAS

BIEN VIEILLIR À MARGENCY POUR LES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS

*Mettre en place le dialogue social demande des efforts
et l'entretenir en demande plus encore.*

*Découvrez les dispositifs mis en place par votre commune,
pour votre santé et votre bien-être.*



■ LA MISSION DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour mission entre autres de mettre en lien les personnes âgées avec les prestations sociales locales qui peuvent leur être utiles et notamment de répondre au quotidien aux besoins des personnes les plus fragilisées. Afin de vous apporter du bonheur dans votre quotidien, le CCAS a le plaisir de vous proposer diverses activités pour les prochains mois.

■ SPORTS POUR TOUS L'ÉQUILIBRE EN MOUVEMENT

Depuis le jeudi 22 septembre, c'est la reprise des cours "Sports pour tous" de 11h à 12h pour les nouveaux inscrits (12). Des exercices simples vous sont proposés, ainsi que des conseils et recommandations pour garder une activité physique adaptée à la vie quotidienne.

Pour ceux déjà inscrits l'année précédente, les cours débutent à 10h (9 personnes réinscrites).



■ ATELIERS MÉMOIRE

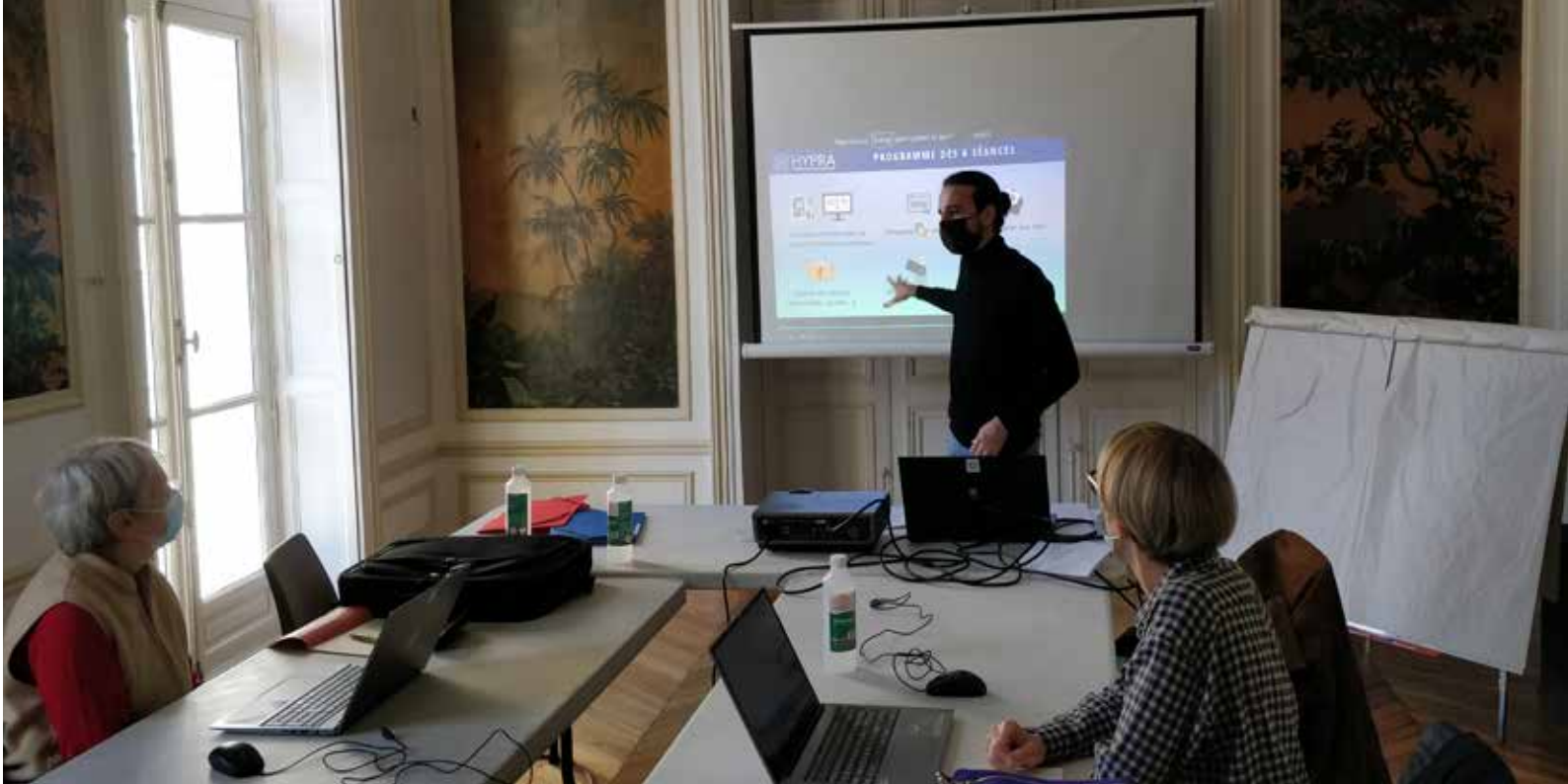
Ces ateliers sont des moments d'échanges et de partage avec un professionnel qualifié. Il vous apporte des conseils personnalisés pour améliorer votre bien-être au quotidien et prendre confiance en vous. Ces ateliers vous donnent des techniques et astuces pour travailler et entretenir votre mémoire.

Ils ont commencé le 11 octobre 2022 et dureront jusqu'au 17 janvier 2023.

■ ATELIERS BIEN DANS SON ASSIETTE

Adopter une alimentation équilibrée est bénéfique pour garder la forme. Faites-vous plaisir tout en la préservant. Bien manger rime avec santé et convivialité et c'est aussi choisir malin sans dépenser une fortune.

Ces ateliers sont l'occasion de faire des expériences gustatives, d'aiguiser ses papilles. Ludique et conviviale, chaque séance offre l'opportunité de mettre en pratique de nouveaux acquis en matière d'alimentation, de santé et de bien-être. Ils ont lieu tous les mardis depuis le 4 octobre de 10h à 12h.



■ ATELIERS BIEN-ÊTRE

Les ateliers "Bien-être" proposés par la fédération "Sports pour tous" regroupent deux activités bien distinctes :

- Ateliers Vitalité
Tous les lundis depuis le 7 novembre de 10h à 12h, 6 séances offertes.
- Ateliers de sophrologie
À partir du 2 janvier 2023 de 10h à 11h, 12 séances offertes.

Ces ateliers permettront aux participants à la fois de se relaxer mentalement, physiquement et de se recentrer sur soi.

■ ATELIERS NUMÉRIQUES

Afin de continuer à favoriser l'inclusion numérique des seniors avec l'outil informatique, il vous est proposé des cours en présentiel, tous les lundis du 3 octobre au 28 novembre 2022 à raison d'une heure et demi au choix (à 14h et 15h30). Ces cours s'adaptent en fonction de votre niveau débutant ou expérimenté et vous permettent de maîtriser les nouvelles techniques et pratiques numériques.



■ ATELIERS TREMPLIN

Valoriser le rôle social et renforcer l'utilité sociale des seniors. Les ateliers TREMPLIN s'adressent aux personnes retraitées depuis moins d'un an et proposent des temps de réflexion, d'information et d'échanges sur cette nouvelle vie. Comme le projet de vie,

le lien social, les loisirs, l'activité physique ou l'engagement associatif tout en favorisant la mobilité avec des dispositifs innovants et des dynamiques de proximité (plateformes de mobilité, covoiturage solidaire, réseaux sociaux). Les cours ont lieu tous les jeudis de 14h à 16h, du jeudi 17 novembre au 16 mars 2023. A ce jour, près de 80 personnes participent à ces ateliers pour leur plus grande satisfaction. Rejoignez-les en contactant le 01 34 27 40 46.



BESOIN D'AIDE ?

Par ailleurs, nous vous rappelons que Madame Francine ALLAIN, écrivaine publique peut vous recevoir tous les mercredis après-midi en mairie, afin de vous aider dans vos démarches administratives, (rédaction des courriers, déclaration d'impôts, conseils).

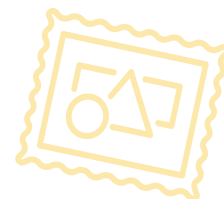
Nous vous remercions de prendre rendez-vous en mairie au préalable en appelant le 01 34 27 40 46.



Claudine BARRIÉ

5^e Adjointe au Maire,
déléguée aux Affaires
culturelles

FIN 2022, LA SAISON CULTURELLE CONTINUE



Nous avons travaillé ! Après un été fort chaud, les activités culturelles ont repris dès le début du mois de septembre et les manifestations à venir vous attendent nombreux.

■ BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque reçoit de plus en plus de lecteurs, le nombre des adhérents s'accroît ! Les rayons se sont enrichis cet été et de nouveaux titres les rejoindront en fin d'année après l'attribution des premiers prix littéraires. La bibliothèque a reçu, sur le thème des voyages, des livres pour la jeunesse. Les enfants des écoles, les petits avec les parents ou les assistantes maternelles sont toujours les bienvenus.

Ils pourront découvrir de nouveaux ouvrages sur les voyages, temps fort choisi par Plaine Vallée, et découvrir l'exposition d'Anuki avec Sophie RAMZJOU.

Il est possible de consulter des documents et d'emprunter des ouvrages d'autres médiathèques par l'intermédiaire du réseau de Plaine Vallée. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la bibliothécaire. Elle vous donnera la marche à suivre.

« TOUT CE QUI TRAVAILLE À LA CULTURE TRAVAILLE AUSSI CONTRE LA GUERRE »

SIGMUND FREUD



■ LA BALADE CONTÉE

Le week-end du forum, traditionnellement, Claude COLLINEAU propose une balade contée sur l'histoire de Margency et son patrimoine bâti. Cette année sa deuxième promenade s'est déroulée, dans nos parcs, par beau temps, à la découverte d'arbres dont beaucoup sont plus que centenaires. Margencéens et habitants de communes voisines sont repartis ravis.

■ LES TRAINS D'UN AUTRE TEMPS

Le mois s'est terminé par une promenade dans le temps en compagnie de Marie-Thérèse LHONORÉ, vice-présidente de l'association pour l'Histoire et le Patrimoine de Deuil-La-Barre. « Attention, le train entre en gare ! ». Les moyens de transports ont évolué au cours des siècles, mais au 19^{ème} siècle, le train par sa rapidité et sa capacité à transporter voyageurs et marchandises a suscité un grand bouleversement. Cet essor extraordinairement rapide a eu des conséquences considérables sur la vie et l'activité de notre région. Margency n'a pu accueillir le train, mais Ermont n'est pas si loin en omnibus !



■ UN PEU DE CAFÉ, BEAUCOUP DE PHILO

Octobre n'est pas en reste ! Il a débuté par un Café Philo, toujours animé par Catherine DELAUNAY et Pierre HALLER du Chemin du Philosophe. 27 personnes étaient présentes pour écouter et pour donner leur sentiment sur « Les rencontres changent-elles notre destin ? » à la bibliothèque. A ne pas en douter le prochain, qui se tiendra le 1^{er} décembre, suscitera autant d'intérêt.



■ LES VOYAGES DE VINCI

Cette année, le temps fort choisi par les médiathèques de Plaine Vallée est sur le thème des voyages. Ainsi le samedi 15 octobre devant un public nombreux, Andrea RUGGIERO nous a emmenés sur les traces de Léonard DE VINCI durant ses nombreux voyages en Italie, puis en France, à Amboise, sous la protection de François 1^{er}. Dès que cet artiste n'avait plus de protecteur, il changeait de ville ! Il avait coutume de se présenter comme ingénieur et non comme peintre. Il avait une soif continuelle d'apprendre. Ses œuvres ont aussi voyagé dans le temps après sa disparition, jusqu'à nos jours, sous des formes et des interprétations diverses.

■ OMBRES ET LUMIÈRES

Juste avant les vacances scolaires de la Toussaint, le 21 octobre Claudie LACOSTE nous a surpris une fois de plus avec un "Mots et Notes" débutant dans le noir, les lueurs s'éveillant au cours de la soirée. Une pièce de Jean Sébastien BACH jouée au violoncelle sans lumière bouscule nos ressentis. Ce fut une heureuse expérience.



■ PASSONS PAR VENISE

Le mois de novembre est là, et nous repartons en voyage avec Andrea RUGGIERO. Il nous a emmenés découvrir la Venise contemporaine le 12 novembre au Grand Balcon. Nous croyons bien la connaître, mais...

■ MUSIQUE ET DRAME

« J'ai des fourmis dans les jambes », tout un programme ! C'est le thème surprise du "Mots et Notes" du 18 novembre, au Pavillon des Arts.

Le lendemain soir, vous avez pu vous distraire, au Rideau Rouge, avec la comédie de COURTELINE « Les Boulingrin ». La troupe « L'entracte d'Auvers-sur-Oise », bien connue des Margencéens revient après ces trois années difficiles. Nous les avons retrouvés avec grand plaisir.

■ A VENIR EN FIN D'ANNÉE

Après le sérieux « Que penser de l'individualisme ? », thème du Café Philo du 1^{er} décembre, le concert de Noël nous emmènera cette année encore dans un monde enchanté. Les représentations auront lieu les 10 et 11 décembre.

Cette année encore, « l'heure du conte » sera proposée aux enfants des écoles Le Petit Prince et Saint-Exupéry. Coline PROMEYRAT les fera voyager et rêver le mardi 13 décembre.

N'oubliez pas de noter les dates des événements à venir et de consulter l'agenda, l'application Margenclic, le site de Margency, les affiches, le Journal de François pour retrouver les renseignements complémentaires.



Mohammed NIFA

4^e Adjoint au Maire,
délégué aux Sports,
Animations et Jeunesse

LA DEUXIÈME ÉDITION LA FÊTE DU VILLAGE



La deuxième édition de la fête du village s'est déroulée fin juin. Au rendez-vous, des activités sportives et ludiques ainsi que de nombreuses animations.



■ UN SUPERBE SAMEDI

Malgré le mauvais temps, de nombreuses personnes se sont déplacées pour assister à la fête du village où diverses activités les attendaient. Une très belle journée, avec du sport, des jeux, une calèche, l'initiation à la trottinette, des artistes et un cinéma en plein air, sous le signe de la joie et de la convivialité.



■ UN GRAND MERCI

Aux associations, artistes, restaurateurs, personnels, partenaires et élus de la mairie qui ont contribué à la réussite de cet événement. Merci également aux participants pour tous leurs chaleureux messages de remerciement.

■ DES PARTENAIRES AU TOP

Merci à tous les participants et partenaires : Patrick REBOULLEAU avec Réseau Expertimo s'est assuré de la prise en charge de la calèche, Patrick HAVAS et IPH ont offert l'initiation à la trottinette tandis que Benjamin AUVRAY de Futur Services a offert le Cinéma en plein air.

■ LES ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS AU RENDEZ-VOUS

L'association Top Départ a apporté des ballons à sculpter, des dessins, café, thé. Grâce au Teqball Tour, un tournoi a pu avoir lieu sur les tables de Teqball acquises. Denis QUELEM nous a présenté une initiation au ping pong, les enfants de l'école Saint-Exupéry ont fabriqué et vendu des bracelets ainsi que des pompons en faveur de l'Hôpital d'Enfants de Margency. La Shootnbox France a permis aux participants de profiter de la borne à selfie. Le caricaturiste DOUMÉ s'est chargé de dresser les plus beaux portraits. L'association Margency Pétanque s'est chargée d'animer une initiation à la pétanque.

Le restaurateur Relais du Lac a emmené le chanteur Melvin TRAVIS tout en proposant des glaces à l'italienne, des boissons et des granités. Enfin, un grand merci à la mairie de Saint-Brice qui a prêté du matériel pour l'organisation de l'événement. Sans oublier les Food truck, HKThai_Food, le camion à Pizzas et le Crêpier Hot Dog et Burger.

■ DES SPECTACLES POUR TOUS !

Studio Latino Margency a présenté un spectacle de danse enfants et adultes accompagné par l'association En Mouvement et ses démonstrations de Hip Hop, enfin le centre de loisirs nous a présenté son spectacle de danse.





UN 14 JUILLET EXCEPTIONNELLEMENT ENSOLEILLÉ



Mohammed NIFA

4^e Adjoint au Maire,
délégué aux Sports,
Animations et Jeunesse

Le 14 juillet est l'occasion pour la municipalité de célébrer les valeurs de la République et de notre pays. Mais c'est aussi un jour de partage avec tous les habitants de la commune, qui étaient invités à partager un pique-nique citoyen.

■ UNE JOURNÉE NATIONALE

En ce jour de fête nationale, nous commémorons la prise de la Bastille du 14 juillet 1789, symbole de l'abolition de la monarchie absolue. Ce 14 juillet a permis de réunir les Margencéens autour d'un pique-nique républicain offert par la

ville avec la présence du groupe « Le trio Fabrice », trompette, banjo et sousaphone pour une animation jazz New Orleans. Nous remercions les services de la ville, les élus et les bénévoles qui ont permis de nous rassembler pour passer un excellent moment de joie et de convivialité.

Cérémonie commémorative de la Fête National du 14 juillet

Au square du souvenir



Cocktail du 14 juillet

Au Pavillon des Arts



Pique-nique citoyen

Dans le parc de la Mairie





Mohammed NIFA

4^e Adjoint au Maire,
délégué aux Sports,
Animations et Jeunesse

LE GRAND CONCOURS DE DÉGUISEMENT !

Une soirée pour mettre à l'honneur les plus terrifiants des monstres de Margency ! Au rendez-vous, concours de déguisement, défilé dans les rues et surtout une tonne de bonbons. Des instants de bonheur pour tous !

■ UN CONCOURS DE MONSTRES

Lundi 31 octobre fut la nuit des monstres à Margency, à cette occasion la municipalité a organisé une soirée pour tous les enfants de Margency. Située dans la salle du Rideau Rouge de l'espace Gilbert Bécaud, la soirée fut l'occasion d'organiser un grand concours de déguisement pour tous les participants. Plus de 50 enfants ont participé à cet événement et ont défilé devant un jury concentré sur différentes catégories : le meilleur déguisement, le meilleur maquillage, le plus terrifiant, le coup de cœur du jury et le plus original. Tous les participants ont reçu un prix : un livre en fonction de leur âge.

■ LA RÉCOLTE DE BONBONS

A 18h, les monstres ont été lâchés en ville ! Pour se protéger, les Margencéens ont dû leur offrir de nombreux bonbons pour détourner leur attention. Une récolte bien fructueuse pour les monstres ! Nous tenons à remercier le service technique de la ville, les agents de la commune, les élus participants, l'APEIM, les jeunes bénévoles ainsi que la police municipale pour avoir organisé et s'être assurés que cet événement se déroule dans les meilleures conditions.

LA RECETTE DU SOURIRE

La recette à mettre dans le chaudron pour 3h de magie et de bonheur dans les yeux des enfants : un grand défilé dans la salle du Rideau Rouge, une pincée généreuse de récolte de bonbons en ville et pour terminer en beauté des récompenses et une distribution de cadeaux !



LA PLUS TERRIFIANTE



LE MEILLEUR DÉGUISEMENT



LE COUP DE CŒUR DU JURY



LE MEILLEUR MAQUILLAGE



LA PLUS ORIGINALE



Mohammed NIFA

4^e Adjoint au Maire,
délégué aux Sports,
Animations et Jeunesse

LE MARCHÉ DE NOËL À MARGENCY



Une fin d'année festive et illuminée, c'est l'objectif de l'équipe municipale et des agents. Avec l'arrivée de l'hiver et de cette période, le marché de Noël fait son retour à Margency, avec des chalets en bois.



■ MARCHANDS DE NOËL

Sur place, retrouvez des produits locaux comme des compotes, du miel d'apiculteur. Des produits de Noël : gâteaux, chocolats, charcuterie, pains d'épices etc. Des fabrications de Noël, des parfums et petits cosmétiques aux jouets en tissu en passant par des décorations en bois. Enfin vous retrouverez aussi de quoi vous restaurer directement sur place : traditionnelles boissons chaudes, brioches et confiseries.

■ LES ANIMATIONS

Ne ratez pas les animations prévues pour ce week-end : spectacle des enfants au Rideau Rouge ; le show et Dj set, une soirée dansante par le Studio Latino ; du maquillage pour enfant ou encore un baptême de conduite Harley Davidson !



LE MOT DU PÈRE NOËL

Oh Oh ! Avec ce marché c'est une belle période de Noël qui s'annonce ! Restez sages les enfants et je viendrai me charger de votre liste de cadeaux pour Noël !

■ MARCHÉ DE NOËL

Prévu pour le weekend du 3 au 4 décembre sur le terrain de sports de l'école avenue du 18 juin et l'espace Gilbert Bécaud, le marché de Noël de cette année annonce l'arrivée de nombreux chalets en bois en extérieur. Ils serviront aux différents commerçants et associations de la ville. Mais vous retrouverez aussi des stands en intérieur. Nous tenons à remercier la ville de Saint-Brice-Sous-Forêt avec qui un partenariat a été établi pour obtenir ces chalets.



Marché de Noël
les 3 et 4 décembre

Retrouvez-nous
de 10h à 18h
1 avenue du 18 juin
Pkg. rue d'Eaubonne

POUR TOUTES
INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES
SCANNEZ-ICI !



Dominique REVEILLERE
1^{er} Conseiller municipal délégué
Vie associative

FORUM DES ASSOCIATIONS 2^{ÈME} ÉDITION

Le challenge était de taille pour cette deuxième édition du forum des associations 2022 après le succès rencontré lors de la première édition en 2021. Le défi a été relevé avec succès et beaucoup de convivialité !



■ LE RENDEZ-VOUS DES ASSOCIATIONS

La deuxième édition du nouveau forum des associations s'est tenue le samedi 3 septembre par une météo clémente. Parmi les 26 associations, 19 associations de Margency nous ont honorés de leur présence, et 7 associations du canton sont venues présenter leurs activités lors de cet événement.



ASSOCIATION G.A.L.A

Après être restée en veille pendant les 2 années de la COVID, G.A.L.A présentait notamment son activité de jeux de plateaux qui s'adresse aux jeunes, adolescents et adultes.



TENNIS CLUB DE MARGENCY

Fort de ses 200 membres, le TCM proposait des activités qui s'adressent à tous les publics à partir de 3 ans dans un cadre exceptionnel de calme et de verdure.

Pratique possible à tous niveaux, de débutant à compétiteur. L'équipe première évolue en Championnat de France. Le club est labellisé "Tennis Santé" et permet l'accueil de personnes malades ou handicapées.



MARGENCY PÉTANQUE

L'association Margency Pétanque avec ses 90 adhérents dont 34 licenciés, présentait au public la diversité de ses activités qui s'adressent à la fois aux jeunes, adolescents et adultes.

BACCHUS95

Avec près de 60 adhérents, l'association Bacchus95 était là pour faire découvrir la culture viticole de France et d'ailleurs, l'harmonie entre vins et mets ainsi que la diversité des saveurs de nos terroirs.



STUDIO LATINO

L'association toujours aussi dynamique proposait une démonstration de hip-hop de grande qualité. Cette association s'adresse à un public très large (enfants dès 3 ans, adolescents et adultes). Elle a pour objectif de faire découvrir des danses latines inspirées des rythmes cubains, parmi lesquelles figurent la Zumba, la Capoeira, la danse africaine ou la Salsa. Pour la première fois une association Margencéenne "Studio Latino" était invitée au forum de Soisy le dimanche 4 septembre. Elle a pu présenter un spectacle de danse avec talent.



MARGENCY SOLIDAIRE

Cette association humanitaire a organisé

dans le cadre du forum un concert de Jazz dont les bénéfices ont été reversés à la Croix-Rouge internationale pour l'opération "Urgence Ukrainienne".

O'SPORTS

L'association O'Sports proposait des séances de renforcement musculaire, de stretching ou encore de gym posturale. Ces activités conviennent à tous, sans condition physique préalable, à un non sportif comme à une personne très active.



CERCLE CULTUREL DE MARGENCY

Il proposait aux Margencéens de découvrir ou développer leurs aptitudes artistiques dans des ateliers, tous animés par des bénévoles (aquarelle, poterie), de participer à la scène culturelle régionale (Salon des arts) et d'être acteur de la sauvegarde, de la diffusion de la connaissance du patrimoine communal (ateliers, journées du patrimoine, ouvrages).



LE CLUB DU SOURIRE

Après 2 années de COVID, le Club du sourire a renouvelé ses activités. Manifestations ponctuelles: sorties culturelles. Des réunions bihebdomadaires avec gouter tous les lundis et jeudis de 14h30 à 18h (jeux de société). Animations et sorties pour les anciens.



AFL-ME

L'association AFL-ME représente et défend les familles aussi bien auprès des pouvoirs publics et collectivités territoriales que des tribunaux. Elle intervient notamment dans le domaine de la défense des consommateurs et des usagers du système de santé.

LE GAM

Enfin, nos amies les abeilles étaient représentées par l'association GAM qui était là pour nous rappeler qu'il nous faut protéger la biodiversité.



ADVOCNAR

L'association Advocnar (Association de Défense contre les Nuisances Aériennes) présentait, de son côté les actions menées, les recours gagnés, et à venir pour réduire les nuisances aériennes et défendre les populations survolées.

■ UNE JOURNÉE RÉUSSIE !

Afin de remercier les participants de leur présence, une attention toute particulière a été portée aux exposants qui ont pu bénéficier d'un petit déjeuner le matin et d'un buffet le midi. Les visiteurs pouvaient également se restaurer avec un Food Truck pizzeria et un burger.

Pour cette deuxième édition et comme l'année précédente, un questionnaire de satisfaction était remis à chaque exposant.

■ DES DINOSAURES : UNE PREMIÈRE À MARGENCY

La commune proposait une exposition et animation pédagogique de 25 espèces animales fossiles en résine avec fiche explicative.

Différentes activités étaient proposées aux enfants ; notamment répondre à un quizz et obtenir un diplôme de paléontologie en herbe.

Ils pouvaient également participer à des fouilles paléontologiques et visualiser un documentaire sur l'extinction des dinosaures en 3D.

Pour achever leur visite, les enfants pouvaient se rendre dans un espace dédié aux photos avec la mascotte Blue.

Que du bonheur et une pleine réussite puisque sur la journée du forum, près de 200 personnes se sont rendues au spectacle. Le mercredi a été dédié aux enfants de maternelles et élémentaires avec une fréquentation de 64 élèves et accompagnants.





**Dominique
REVEILLERE**

1^{er} Conseiller
municipal délégué
Vie associative

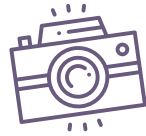
■ L'ASCENSION D'UNE PRATIQUE

La première photographie reconnue comme telle a été réalisée en 1826 par Nicéphore NIÉPCE. Le procédé est alors laborieux, l'image de qualité très médiocre. Actuellement, environ 1,5 milliards d'images sont prises chaque jour, principalement avec des smartphones. Démocratisation, simplification, qualité des systèmes accessibles au public ont favorisé l'émergence de la communication par l'image. Si, selon Confucius, une image vaut mille mots, des milliards ont-elles encore un sens ?



■ L'IMAGE PARTOUT

Le développement des appareils photographiques numériques puis, surtout, des smartphones a révolutionné en profondeur le comportement des individus. Il y a quelques décennies, réaliser un cliché de qualité demandait un matériel souvent relativement coûteux et un minimum de savoir-faire. Aujourd'hui, les smartphones permettent de saisir des images à tout moment, le jour, la nuit, sous la pluie, par la simple pression d'un doigt. La conséquence est un déferlement d'images de toutes



VOUS AVEZ DIT PHOTOGRAPHIE ?

Près de deux siècles après son invention, quel avenir ou devenir ? Concept désuet, banalisation, normalisation de l'image, art majeur ? Les technologies, la communication digitale, bouleversent notre perception de la photographie.



sortes, selfies, souvenirs de vacances, évènements, étiquettes, documents, situations incongrues ou dramatiques...

■ LA FIN DE LA PHOTOGRAPHIE ?

Mais parle-t-on de photographies ou d'images ? L'histoire de la photographie, depuis le milieu du 19^{ème} siècle, nous montre son extraordinaire développement technique mais surtout, sa reconnaissance officielle comme art. De prestigieux photographes y ont contribué, à travers des courants successifs. Alors, cette banalisation de l'image annonce-t-elle la fin de la photographie, comme l'exprimait récemment le grand photographe Sébastiao SALGADO ?

■ LE SOUCI DU DÉTAIL

Le retour inattendu des appareils argentiques, la vitalité des clubs photo, le succès des grandes expositions photographiques semblent démontrer le contraire. Beaucoup d'utilisateurs de smartphones souhaitent obtenir non plus de simples images captées rapidement, mais des photographies

de meilleure qualité, mieux composées, originales avec une connotation artistique. C'est une des premières démarches incitatives à rejoindre un club photo pour apprendre et créer sans l'assistanat du « tout automatique ». La pratique devient alors très différente. La précipitation et la profusion font place à la réflexion, l'observation, la modération. Les milliers de clichés, souvent hasardeux, font place à des compositions harmonieuses, réfléchies, limitées.

■ LA PHOTO À MARGENCY

Le club photo de Margency est engagé dans cette démarche. Si la technique et le matériel sont certes importants, ils restent et doivent rester au service de la créativité. Trop de photographes amateurs sont sensibles aux sirènes du marketing des fabricants. L'appareil photo est un outil, mais le créateur reste le photographe.

Si cet article éveille en vous une passion naissante, venez rejoindre le club photo de Margency. Nous vous y accueillerons avec plaisir.



Dominique REVEILLERE
1^{er} Conseiller
municipal délégué
Vie associative

LE RETOUR DU CLUB DU SOURIRE

Le Club du sourire est une ancienne association de Margency. Active depuis plus de 30 ans, la période du Covid a grandement freiné leur activité. Aujourd'hui, le club relance ses activités.



■ LA RETRAITE AVEC LE SOURIRE

Le Club du sourire est une association accessible aux retraités de plus de 60 ans et qui était reconnue à Margency pour organiser des sorties en journée dans toute l'Ile-de-France à hauteur d'une fois par mois.

Le club existe depuis 1979, il fut créé à l'époque à l'initiative de la mairie. Le club se réunissait dans la bibliothèque même de la mairie. Les objectifs du club étaient avant tout de sortir les retraités d'une certaine solitude, de se retrouver et d'échanger fréquemment dans la bonne humeur. Ces objectifs n'ont toujours pas changé malgré le passage des années.

En plus des sorties, Le Club du sourire propose à ses adhérents de se retrouver toutes les semaines, le lundi et le jeudi de 14h à 16h30 pour jouer à des jeux de société.

■ UNE PÉRIODE DIFFICILE

La récente période de restrictions sanitaires, couplée aux décès de l'ancienne présidente le 5 juin 2020 et de l'ancien trésorier le 25 février 2022, a grandement réduit les activités du club. Les sorties n'étant plus possibles, le club a cessé ses activités pendant un long moment.

Mais récemment et avec la participation de l'actuelle secrétaire, madame LEFÈVRE, le club arrive de nouveau à se réunir les lundis et les jeudis dans la salle du Grand Balcon. Mais le retour du club ne s'arrête pas là et c'est après une assemblée générale extraordinaire tenue le 19 septembre dernier, entre les adhérents du club et des membres de l'équipe municipale, qu'il a été convenu de rétablir les sorties. Ces dernières reprennent dès cette fin d'année avec une fréquence mensuelle.

L'hiver, les sorties ne seront que des demi-journées, notamment des sorties à Paris

pour aller voir des spectacles ou se rendre au cabaret. Tandis que l'été sera l'occasion de faire des sorties plus longues en occupant toute une journée aux alentours de Paris.

Le club organise également des goûters d'anniversaire pour ses membres ainsi qu'un repas annuel en juin et un goûter de Noël.

■ UN NOUVEAU DÉPART

Mais cette association est toujours en recherche de membres pour son bon fonctionnement. Ouvert, accueillant et l'adhésion ne coûtant que 30€ à l'année, le club accepte aussi bien les Margencéens que les personnes de communes avoisinantes. Pour vous inscrire, il suffit alors de contacter directement le 01 34 16 60 86, tout en gardant le sourire comme le club le propose dans son appellation !



Dominique REVEILLERE
1^{er} Conseiller municipal délégué
Vie associative

RAS-LE-BOL DES SURVOLS ? DES SOLUTIONS EXISTENT !

Face à un problème constant de nuisances sonores des avions dans le département, l'association Advocnar propose de lutter contre ces désagréments qui perturbent la vie des Valdoisiers.



■ UN PROBLÈME CONSTANT

Le bruit des avions perturbe chaque moment de votre journée, vous stresse, vous empêche de dormir, de profiter de votre environnement extérieur ...

Mais plus grave, cette pollution sonore porte atteinte à votre santé et augmente vos risques de développer une maladie cardio-vasculaire. Quant à la pollution chimique des avions, elle est comparable à celle des moteurs diesel, oxydes d'azote et particules ultrafines responsables de cancers. L'ADVOCNAR mène un combat juste, constructif et optimiste contre les nuisances aériennes et leurs conséquences.

■ INFORMATIONS ET ACTIONS

Négociations avec les pouvoirs publics, manifestations, pétitions, actions juridiques...

De nombreux élus, maires, députés, sénateurs sont à nos côtés ainsi qu'un nombre important d'associations environnementales. Nous sommes force de proposition pour réduire les impacts sanitaires et climatiques du transport aérien.

■ LES DEMANDES DE L'ASSOCIATION

- Le plafonnement du trafic de Roissy-Charles de Gaulle à 440 000 mouvements d'avions par an comme cela a été décidé pour l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol. (Pour mémoire Roissy avait enregistré 505 000 mouvements en 2019).
- La limitation du trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.
- L'interdiction des avions les plus bruyants en priorité la nuit, proscrits dans d'autres aéroports de province ou à l'étranger. Les Franciliens ont les mêmes droits que tous les autres citoyens, notamment celui de dormir sans que leur sommeil soit interrompu sans relâche toutes les nuits.
- La mise en place de trajectoires et de procédures de moindre nuisance, comme la descente continue par exemple.

Ces principes doivent être appliqués également sur toutes les autres plateformes d'Ile-de-France (Orly, Le Bourget...).

CONTACTEZ-NOUS

01 39 89 91 99
contact@advocnar.fr
Dominique REVEILLERE
responsable pour Margency
dominique.reveillere@gmail.com

RETOUR EN IMAGES

Frania Eisenbach Haverland a reçu le samedi 19 novembre la cravate d'honneur la plus haute distinction du souvenir Français, association mémorielle, à l'occasion de son 52^{ème} congrès organisé à Margency.



TRIBUNE

FAISONS BRILLER LES ÉTOILES !

Dans un contexte de crise énergétique, d'une nécessaire sobriété, la municipalité étudie la diminution de l'éclairage public sur son territoire selon des horaires définis. Certaines expérimentations sont en cours depuis plusieurs mois dans des communes voisines du Val-d'Oise. A l'occasion du conseil municipal du jeudi 17 novembre le débat a permis à chacun de s'exprimer dans un débat constructif : préserver la biodiversité, respecter un ciel nocturne de qualité, limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la santé humaine, maintenir la sécurité et générer des économies énergétiques. Les arguments favorables (POUR) sont nombreux mais les craintes sont également présentes. Autant d'arguments posés afin de procéder à un « choix éclairé ». Si l'extinction nocturne de l'éclairage public pour une durée de 5 heures a recueilli une majorité des suffrages, il nous a paru essentiel de collecter les avis des habitants.

En effet, l'éclairage public sera éteint une partie de la nuit et il vous a été proposé de choisir la tranche horaire. Du 15 au 30 novembre 2022, vous avez pu ainsi contribuer aux décisions de votre ville.

A compter du 1er décembre, l'éclairage public sera éteint de 0h30 à 5h30 y compris les décorations de fêtes de fin d'année.

Cette approche d'expérimentation permettra d'évaluer dans les prochains mois les risques ainsi que les gains qualitatifs et quantitatifs de ce nouveau dispositif.

L'équipe majoritaire municipale - POUR MARGENCY 2020

PUBLIÉ EN L'ÉTAT

MARGENCY DANS L'OBSCURITÉ

La Municipalité envisage de couper la totalité de l'éclairage public la nuit, comme dans d'autres communes.

Certes, nous avons le devoir d'économiser les deniers publics, mais notre sécurité doit-elle faire les frais d'une politique énergétique irresponsable menée depuis 10ans par nos gouvernants et l'UE ?

A n'en pas douter, cette obscurité et la complète inefficacité de la vidéo protection sera une aubaine pour la délinquance qui ne manquera pas de s'adapter...

JB. Lasmarrigues

L'Equipe « Unis Pour Margency »

RETOUR EN IMAGES

Cérémonie du 77^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 - Square du souvenir



Commémoration du 82ème anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 - Parc de la Mairie



Commune de Montlignon

Entrée piétonne uniquement.
Les véhicules peuvent accéder à la Voie de la Rocade par l'entrée située au 2, rue de Paris à Montlignon.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

A B C D E F G H I



Vers
Eaubonne
Commune
d'Euabonne

Commune
d'Andilly

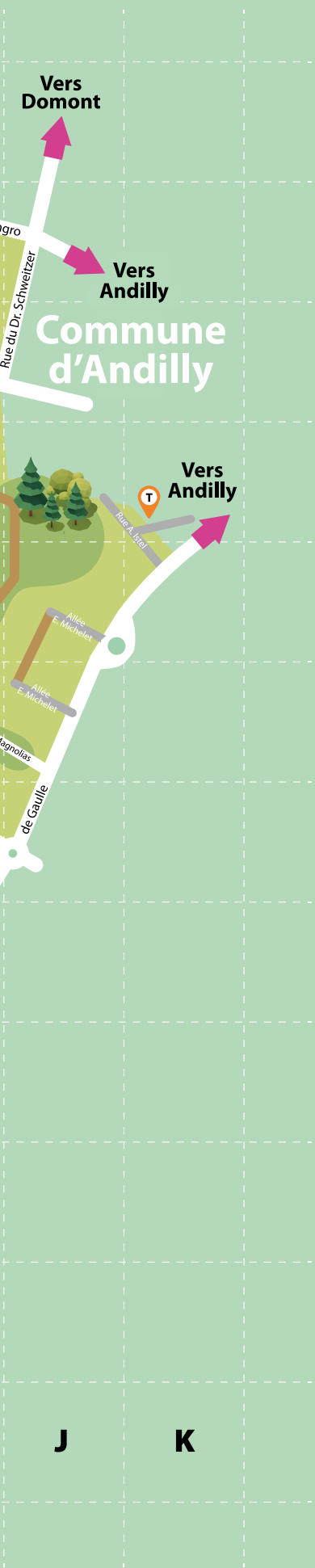
Vers Soissy
(Collège Schweitzer)

Vers
Soissy Centre

Vers
Saint-Prix

Vers
Montlignon

Vers
Montlignon



Index des rues

Belettes (allée des)	D8 E8 F8
Berlioz (rue Hector)	G8
Berthelot (rue Marcelin)	A10 B10
Brochard (rue Henri)	G1 H1
Castel (allée du)	C5 D5
Cèdre (allée du)	E4
Château (rue du)	H3 I3 J3
Corot (rue J.B.)	G4
Côte (ruelle de la)	F1 F2
Coudert (rue Henri)	E5 E6
De Gaulle (rue Charles)	I8 - K5
Degas (rue Edgar)	F3 F4
18 Juin (avenue du)	D5 - F3
Dunant (rue Henry)	F5 - G6
Eaubonne (rue d')	D8 - E6
Emplés (allée des)	H8 I8
Eucalyptus (place des)	E3
Fauveau (avenue)	A9
Istel (rue André)	J4 - K5
Kichkine (rue Nicolas)	H8
Lefranc (rue J.B.)	H6
Legendre (rue Eugène)	F11 -H8
Legouais (allée Gaston)	F6
Magniez (allée Eugène)	C8 C9
Magnolias (allée des)	I6 J6
Malraux (allée André)	I6
Manceau (allée Julien)	C9 D9 E9
Manet (rue Edouard)	F4 F3
Maquignons (rue des)	C-D10 - E-F11
Marie-Louise (avenue)	B9
Mauriac (allée François)	H7
Michelet (allée Edmond)	J5 J6
Moulin (rue Jean)	E 10 F10
Muret (rue Louis)	E5 F5
Musset (allée Alfred de)	C6
Piquettes (rue des)	F2 G3 H3
Pompidou (avenue Georges)	B5 - I9
Prévert (allée Jacques)	F7 F8
Renoir (rue Auguste)	E3 F4
Rocade (voie de la)	E3 E2
Sablons (sente des)	G1 H1
Salengro (rue Roger)	F5 - H3
Sand (allée Georges)	D6
Schweitzer (rue du Docteur)	J3 J2
Sisley (rue Alfred)	F4 F5
Tamaris (place des)	F2
Vallée (impasse de la)	C10
Verdi (rue Giuseppe)	F9 G9
Victor (avenue)	A9

-  Bâtiments de Santé
-  Bâtiments Enfance et éducation
-  Bâtiments et structures municipaux
-  Lieux de Cultes
-  Sports et Loisirs
-  Parcs et Espaces Verts
-  Défibrillateurs
-  Commerces itinérants

Copropriétés

- A** Les Cottages
 - B** Le Castel
 - C** Le Parc de Maugarny
 - D** Le Village
 - E** Les Belettes
 - F** Le Parc de Bury
 - G** La Renaudière
 - H** Les Emplés
 - I** Résidence G.Verdi
 - J** Le Hameau
 - K** Coudert
 - L** Résidence des Chalets
 - M** Résidence Maryse Bastie
 - N** Résidence du Square
 - O** Lefranc
 - P** Cèdre
 - Q** Le Lavoir de Margency
 - R** Résidence Maurice Bourdais
(Livraison 2022)
 - S** INLI *(Livraison 2022)*
 - T** L'Orée du Bois
- Rues publiques
 Voies privées
 Circulation douce

Commerces itinérants



BURY

AUX PTITS ENCAS
 Spécialité : Pizzas
 Jour : Vendredi de 18h à 21h
 06 34 95 06 83



MAIRIE

HKTHAI FOOD
 Spécialité : Cuisine Thai
 Jour : Vendredi De 18h à 22h
 06 50 78 11 82
 www.HKTHAI.fr

AGENDA

DÉCEMBRE

// ASSOCIATION

Soirée dansante

Studio Latino

Espace Gilbert Bécaud

Salle le Rideau Rouge

Samedi 3 décembre - 19h30

Concert de Noël

Ecole de musique

Pavillon des Arts

Samedi 10 et dimanche 11 décembre

20h30 et 15h

Soirée vins de Bordeaux

Bacchus95

Espace Gilbert Bécaud

Salle le Rideau Rouge

Vendredi 16 décembre - 20h

// ANIMATION

Marché de Noël

1 rue du 18 juin

Samedi 3 et dimanche 4 décembre

10h à 18h

// CCAS

Repas de fin d'année des seniors

Espace Gilbert Bécaud

Salle le Rideau Rouge

Samedi 17 décembre - 12h30



VACANCES DE NOËL

Samedi 17 décembre 2022

mardi 3 janvier 2023

VACANCES D'HIVER

Samedi 18 février 2023

lundi 6 mars 2023

JANVIER

// ASSOCIATION

Conférence

« Moïse et David de Michel-Ange »

Une conférence de David Benayoun

Salle du Grand Balcon

Samedi 14 janvier

Mots et Notes

Ecole de musique

Pavillon des Arts

Soirée côte du Rhône Sud

Bacchus95

Espace Gilbert Bécaud

Salle des Baladins

Vendredi 20 janvier - 20h

FÉVRIER

// ASSOCIATION

Café philo

Chemin du philosophe

Bibliothèque Jean d'Ormesson

Jedi 2 février - 20h30

Soirée dégustation à l'aveugle

Bacchus95

Espace Gilbert Bécaud

Salle des Baladins

Vendredi 17 février - 20h



DATE DES ENCOMBRANTS

Vendredi 16 décembre 2022

Vendredi 20 janvier 2023

Vendredi 17 février 2023

Vendredi 17 mars 2023

NAISSANCES 2022

Le 06 mai - Élise MERCIER

Le 07 mai - Elian EL KIRAT

Le 14 juin - Simon BOURGUIGNON

Le 29 juin - Roxane BOURAÏMA

Le 07 octobre - Nahel KOKA

La Municipalité adresse ses sincères félicitations aux parents.

DÉCÈS 2022

Le 15 mai - Pierre ARNAUD

Le 09 mai - Roger DERAMBURE

Le 27 mai - Sandrine LABOSSE

Le 22 juillet - René CHARDON

Le 23 juillet - Anne BUATOIS épouse FONTAINE

Le 18 septembre - Roger GROSELLIER

Le 14 octobre - Philippe LEGOUX

Le 28 octobre - France MERESSE

Le 14 novembre - Odile RESCH

La Municipalité adresse ses condoléances aux familles.

MARIAGES 2022

Le 14 mai

Sylvain CHAMBON et Alicia NAIT BOUDA

Le 21 mai

Sébastien BAILLEUL et Filismina RIBEIRO

Le 24 juin

Florent DUGAS et Marine RABE

Le 16 juillet

Carlos PRIVAT DEXTRE et Karla RODRIGUEZ SOLANO

Le 27 août

Julien ROUSSET et Chloé TRICART

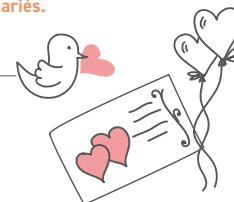
Le 27 août

François DESTOMBES et Dorine SLOCK

Le 17 septembre

Ali ASSADI et Graziella MERINO

La Municipalité adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.



ILS SE SONT DIT « OUI »





Société **Filloux**

Travaux Publics / V.R.D.



Voiries et réseaux divers
Terrassements - Canalisation
Viabilités - Béton armé
Maçonnerie

www.fillouxsas.eu

5 avenue des Cures - 95 580 Andilly

CITEOS

Au cœur des villes

Citeos à SARCELLES

Mail : citeos.sarcelles@citeos.com | Tel : 01 39 90 34 12



Performance
énergétique



Mobilité
décarbonée



Espace urbain
protégé et valorisé

Depuis vingt ans, les équipes Citeos sont **présentes** au cœur des villes et créent des solutions innovantes, **respectueuses** de l'environnement et adaptées à nos usages et à nos **attentes** en termes de performance énergétique, de mobilité décarbonée, de valorisation et protection de l'espace urbain.